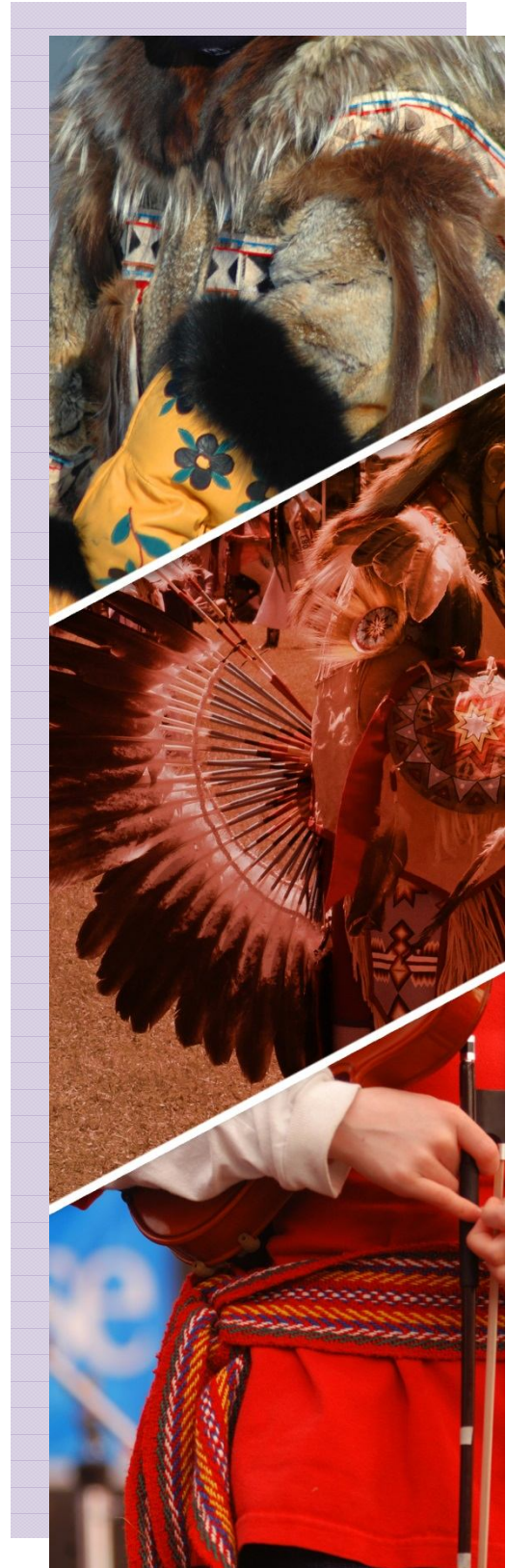




Relations Couronne- Autochtones et Affaires du Nord Canada

Rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec: communicationspublications@canada.ca

www.canada.ca/relations-couronne-autochtones-affaires-nord

1 800 567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

QS-6385-200-FF-A1

Catalogue: R1-111F-PDF

ISSN: 2561-9918

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2018. Cette publication est également disponible en anglais sous le titre :
Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: 2017–18 Departmental Results Report (Pdf)

Table des matières

Message des ministres	1
Aperçu de nos résultats	3
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités	7
Raison d'être.....	7
Mandat et rôle.....	7
Contexte opérationnel et principaux risques.....	8
Contexte opérationnel	8
Principaux risques	9
Résultats : ce que nous avons accompli.....	14
Programme 1.1 : Gouvernance et institutions gouvernementales**	14
Programme 1.2 : Droits et intérêts des peuples autochtones	17
Programme 1.3 : Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités	21
Programme 1.4 : Autres revendications**	24
Programme 2.1 : Éducation*	26
Programme 2.2 : Développement social*	27
Programme 2.3 : Affaires individuelles des Premières Nations	28
Programme 2.4 : Résolution des questions des pensionnats	31
Programme 3.1 : Entrepreneuriat autochtone.....	34
Programme 3.2 : Développement économique des communautés**	37
Programme 3.3 : Partenariats stratégiques	41
Programme 3.4 : Infrastructure et capacité**	43
Programme 3.5 : Participation des Autochtones en milieu urbain*	45
Programme 4.1 : Gouvernance et gens du Nord	46
Programme 4.2 : Science et technologies du Nord	50
Programme 4.3 : Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord	53
Services internes	57
Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines	61
Dépenses réelles.....	61
Ressources humaines réelles.....	65
Dépenses par crédit voté	66
Dépenses et activités du gouvernement du Canada	66
États financiers et faits saillants des états financiers.....	66

Renseignements supplémentaires.....	69
Renseignements ministériels	69
Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur	70
Tableaux de renseignements supplémentaires	70
Dépenses fiscales fédérales	70
Coordonnées de l'organisation	70
Annexe : définitions.....	72
Notes en fin d'ouvrage.....	76

Note : Les résultats et l'exposé narratif complet des résultats de 2017-2018 ne figureront que dans le rapport sur les résultats ministériels visé, conformément aux décrets en conseil qui ont mené à la création de Services aux Autochtones Canada (SAC), le 30 novembre 2017.

* Programmes pour lesquels tous les éléments sont entièrement fournis par SAC.

** Programmes dont les éléments ont été répartis entre Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et SAC.

Message des ministres

Transformer fondamentalement et radicalement la relation entre la Couronne et les peuples autochtones est une priorité absolue du gouvernement du Canada – la réconciliation est au cœur de notre travail. Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de ses engagements, notamment accélérer le renouvellement de la relation avec les peuples autochtones et exploiter le potentiel du Nord.

Nous sommes heureux de présenter conjointement le Rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018 de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

En août 2017, le premier ministre annonçait la dissolution d’Affaires autochtones et du Nord Canada et la création de deux ministères : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et Services aux Autochtones Canada (SAC). Le processus d’établissement de ces deux nouveaux ministères a donné une occasion sans pareille de réfléchir à la façon dont notre partenariat avec les peuples autochtones a évolué et à la façon dont nous pouvons nous assurer de renforcer nos relations et d’éliminer les écarts socioéconomiques à l’avenir. En juillet 2018, le volet Affaires du Nord a officiellement été placé sous le mandat du nouveau ministre des Affaires intergouvernementales et du Nord et du Commerce intérieur.



Nous avons pris des mesures pour renforcer notre relation avec les peuples autochtones au Canada, entre autres en travaillant avec nos partenaires autochtones dans le cadre de nombreuses initiatives, dont la mise en œuvre continue des appels à l’action de la Commission de vérité et réconciliation.

Bâtir un avenir meilleur par le renouvellement de la relation entre le Canada et les peuples autochtones exige que nous améliorions considérablement la façon dont le gouvernement fédéral reconnaît et met en œuvre les droits ancestraux dans ses interactions avec les peuples autochtones. Nous sommes déterminés à organiser des tables de discussion autochtones au pays pour veiller à ce que la voix des Autochtones guide l’élaboration du Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits des Autochtones. Nous continuerons à contribuer à ces importantes discussions et à examiner de nouvelles approches de mobilisation qui tiennent compte des droits, des besoins et des intérêts des groupes autochtones d’un océan à l’autre.

Nous tenons à nous assurer que le travail se fait en partenariat avec les peuples autochtones pour définir et aborder les priorités communes. RCAANC continue de participer, avec l’Assemblée des Premières Nations, l’Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis, aux mécanismes bilatéraux nationaux conjoints fondés sur les distinctions. Par ces tables nationales, nous nous assurons que les politiques élaborées conjointement et les priorités communes tiennent compte des préoccupations particulières des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

Le Ministère continue de soutenir les visions autochtones de l’autodétermination. Au cours de la dernière année, nous avons continué de participer aux tables de discussion sur l’autodétermination et la reconnaissance des droits ancestraux, au cours desquelles sont élaborés conjointement les mandats visant à faire avancer les intérêts pour promouvoir l’autodétermination, et nous avons poursuivi notre travail en vue d’éliminer les écarts socioéconomiques. De plus, nous travaillons avec de nombreuses collectivités des Premières Nations dans leur quête vers l’autonomie gouvernementale en participant aux tables de négociation sur l’autonomie gouvernementale au pays. Nous sommes fiers d’annoncer que la plus grande

entente sur l'autonomie gouvernementale en matière d'éducation au Canada, signée avec 23 Premières Nations de la Nation Anishinabek de l'Ontario, est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018.

Nous modernisons les structures institutionnelles et la gouvernance pour appuyer notre travail. Le Ministère poursuit sa collaboration avec le groupe de travail technique mixte Assemblée des Premières Nations–Canada sur les revendications particulières afin d'examiner des méthodes et processus de négociation novateurs pour régler les revendications territoriales.

En ce qui a trait à l'approche pangouvernementale pour la mise en œuvre des traités modernes, nous continuons de contribuer à la Directive du Cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes et avons fait des progrès importants pour renforcer la surveillance, la responsabilisation et la sensibilisation. À cette fin, nous continuons d'aider d'autres ministères à mettre au point les évaluations des répercussions des traités modernes, lesquelles sont exigées pour toute proposition au Cabinet, et de soutenir le Comité de surveillance des sous-ministres pour la mise en œuvre des traités modernes.

Nous poursuivons notre travail dans le Nord en faisant progresser les décisions prises concernant les projets de gestion des terres et des eaux qui contribuent au développement socioéconomique. Cette année, d'importants progrès ont été réalisés relativement à l'élaboration conjointe d'un cadre stratégique pour l'Arctique, avec les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones et d'autres parties intéressées. À l'appui du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, le Ministère aide les collectivités autochtones à concrétiser leur vision de résilience et d'autodétermination au moyen d'une série de programmes de lutte contre les changements climatiques. Nous continuons à collaborer avec des partenaires clés dans le cadre du programme Nutrition Nord Canada et nous travaillons étroitement avec le groupe de travail et le Conseil consultatif de Nutrition Nord Canada afin de concevoir des politiques qui tiennent compte des commentaires formulés par les habitants du Nord. Par ailleurs, le Ministère est déterminé à faire progresser le processus de transfert des responsabilités au Nunavut, ce qui donnera au territoire un contrôle accru sur son avenir économique et politique, y compris les responsabilités liées à la négociation du transfert des terres publiques, aux droits et à la gestion des ressources.

Ensemble, nous avons fait d'importants progrès et nous avons travaillé fort pour renouveler et renforcer nos relations avec les organisations et les peuples autochtones du pays. Nous avons compris qu'il est plus facile de progresser lorsque nous travaillons ensemble, et que nous établissons des partenariats solides fondés sur la confiance et le respect. Il importe de continuer à travailler au renouvellement des relations avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis d'un océan à l'autre de façon à ce que nous puissions avancer d'une force commune et bâtir un avenir meilleur pour tous les Canadiens.

L'honorable Carolyn Bennett, M.D., c.p., députée
Ministre des Relations Couronne-Autochtones

L'honorable Dominic LeBlanc, député, c.r., c.p.
Ministre des Affaires intergouvernementales et du Nord et du Commerce intérieur

Aperçu de nos résultats

En août 2017, le premier ministre a annoncé la dissolution d’Affaires autochtones et du Nord Canada et la création de deux nouveaux ministères : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et Services aux Autochtones Canada (SAC). La structure finale de ces deux nouveaux ministères sera déterminée en partenariat avec les peuples autochtones, et RCAANC assume des engagements d’un océan à l’autre.

RCAANC est chargé d’accélérer les progrès vers la conclusion d’ententes sur l’autonomie gouvernementale et l’autodétermination fondées sur de nouvelles politiques, lois et pratiques opérationnelles, d’élaborer un cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones et de diriger le travail du gouvernement du Canada dans le Nord.

Le 30 novembre 2017, SAC a été créé; il réunissait les services de santé des Premières Nations et des Inuit (qui étaient auparavant assumés conjointement avec Santé Canada), l’éducation, les services sociaux essentiels, les programmes de services à l’enfance et à la famille ainsi que les programmes de logement et d’infrastructure (auparavant assumés de pair avec Affaires autochtones et du Nord Canada). Les résultats de ces services pour 2017-2018 sont présentés dans le [Rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018 de Services aux Autochtones Canada](#)ⁱ.

Total des dépenses réelles : 8 029 422 095 \$		
Total des équivalents temps plein : 4 309		
Résultats stratégiques	Dépenses réelles	Équivalents temps plein
Le gouvernement	3 015 210 223	779
Les gens	2 802 446 841	843
Les terres et l'économie	1 494 780 970	892
Le Nord	431 617 758	361
Services internes	285 366 303	1 434

Accélérer le renouvellement des relations avec les peuples autochtones

En 2017-2018, RCAANC a continué à faire avancer l’autodétermination des peuples autochtones par le biais de trois domaines prioritaires : accélérer le renouvellement des relations avec les peuples autochtones; moderniser les structures institutionnelles et la gouvernance pour appuyer les visions autochtones de l’autodétermination; et faire en sorte que le Nord atteigne son plein potentiel.

Le 14 février 2018, le premier ministre a annoncé que le gouvernement du Canada élaborera un [cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones](#)ⁱⁱ en partenariat avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis.

- La ministre Bennett a fait participer les dirigeants, les collectivités, les organisations, les femmes, les jeunes et les aînés autochtones à la vision envisagée pour le cadre. Du 15 février 2018 au 31 mars 2018, 41 séances ont été tenues avec plus de 480 participants provenant de près de 250 organisations, dont 167 groupes des Premières Nations, deux groupes inuits et sept groupes métis. Les engagements se poursuivent jusqu’en 2018-2019 avec les détenteurs de droits des Premières Nations, des Inuit et des Métis.



Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de plus de 80 % des 76 [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#)ⁱⁱⁱ qui relèvent de la compétence fédérale ou partagée, et qui touchent 25 ministères ou organismes fédéraux.

Le Ministère continue de travailler en étroite collaboration avec Justice Canada pour régler les revendications à l'amiable et les litiges par la négociation, dans la mesure du possible, au lieu d'intenter des actions en justice. En 2017-2018, le Ministère a réglé des litiges concernant sept Premières Nations dans quatre provinces et territoires différents.

Le Canada participe aux tables de discussion sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination afin d'explorer des priorités communes, d'élaborer conjointement des mandats visant à promouvoir l'autodétermination et de combler les écarts socioéconomiques avant la conclusion d'ententes officielles.

- En mars 2018, il y avait plus de 55 tables de discussion auxquelles participaient plus de 300 Premières Nations, une communauté inuite et six groupes métis du pays. Plus de 700 000 personnes (plus de 520 000 membres des Premières Nations, 200 Inuit et plus de 170 000 Métis) sont membres de ces collectivités.

En 2017-2018, le Ministère a participé à six réunions du groupe de travail technique commun sur les revendications particulières de l'Assemblée des Premières Nations et du Canada. En ce qui concerne la réforme du processus provisoire, les discussions ont été axées sur une approche plus concertée du règlement des revendications particulières. Le groupe de travail technique commun a également entamé des discussions sur l'élaboration d'un vaste processus de dialogue visant à faire participer les titulaires de droits à l'examen des options de réforme à long terme des politiques, des processus et des lois.

Moderniser les structures institutionnelles et la gouvernance pour favoriser l'autodétermination

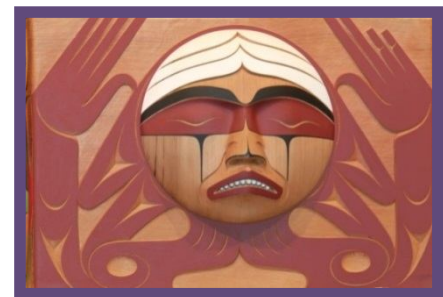
En mai 2016, le Ministère a convenu d'un processus d'élaboration de politiques fiscales en collaboration avec 25 gouvernements autochtones autonomes. Un certain nombre de groupes de travail ont été créés pour faire progresser ce travail politique conjoint.

- Au 31 mars 2018, le groupe avait tenu 20 réunions du comité directeur des politiques et plus de 80 réunions du groupe de travail technique. Cette collaboration a donné lieu à l'élaboration conjointe d'un projet de cadre de politique financière sur l'autonomie gouvernementale, produit en décembre 2017, pour lequel le Canada s'est engagé à obtenir des instructions supplémentaires au début de 2018.

Depuis l'annonce de la création des mécanismes bilatéraux permanents en 2016, onze réunions ont eu lieu entre des ministres



Giniigaaniimenaaning, vitrail au Parlement commémorant les séquelles des pensionnats indiens



Une boîte Bentwood, sculptée par l'artiste Luke Marston de Coast Salish, un hommage aux survivants des pensionnats indiens.

fédéraux clés et des dirigeants autochtones afin de faire avancer les priorités communes. À la suite de ces réunions, le gouvernement a collaboré avec l'Assemblée des Premières nations, la Nation métisse et l'Inuit Tapiriit Kanatami afin de progresser dans la résolution des problèmes sociaux, économiques, culturels et environnementaux clés tels que le logement, le développement des compétences, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, la santé, les langues et les études postsecondaires.

Grâce à une approche pangouvernementale, le Comité de surveillance des sous-ministres appuie les relations de nation à nation avec les peuples autochtones en assurant la surveillance exécutive de la mise en œuvre de la Directive du Cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes. Le Comité s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2017-2018, et les partenaires autochtones ont participé à trois de ces réunions.

- Comme l'exige la Directive du Cabinet de 2015 sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes, le Bureau de mise en œuvre des traités modernes a entrepris des travaux avec des partenaires autochtones et fédéraux sur un rapport annuel, qui sera déposé en 2018, afin de fournir des renseignements sur les efforts du Canada pour mettre en œuvre les traités modernes.

Enfin, RCAANC a aidé d'autres ministères et organismes à effectuer l'évaluation des répercussions des traités modernes, requise pour toutes les présentations au Cabinet conformément à la Directive du Cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes. En 2017-2018, RCAANC a aidé les ministères fédéraux à élaborer 69 évaluations.

Faire progresser les travaux dans le Nord

En 2017-2018, RCAANC a collaboré avec des partenaires territoriaux, provinciaux et autochtones, ainsi qu'avec d'autres ministères et organismes fédéraux, à l'élaboration conjointe d'un guide de discussion sur le Cadre stratégique pour l'Arctique. Cette collaboration a favorisé un engagement public intensif et ciblé auprès des résidents du Nord et des intervenants, y compris 25 séances d'engagement, soit 10 tables rondes régionales tenues dans le Nord et 15 séances avec les intervenants.

Le 9 juillet 2016, le gouvernement a nommé un nouveau négociateur fédéral en chef pour le transfert des responsabilités au Nunavut. Après la confirmation d'un mandat renouvelé, le négociateur fédéral en chef a repris ses rencontres avec des représentants du gouvernement du Nunavut et de Nunavut Tunngavik Incorporated sur des questions précises afin de trouver un terrain d'entente et de faire progresser les négociations en vue d'une entente de principe. La conclusion d'une entente de principe mènera à la prochaine étape, soit la négociation d'une entente définitive pour le transfert des responsabilités en matière de gestion des terres et des ressources au gouvernement du Nunavut. Les négociations progressent en ce sens.

À la suite du processus d'engagement du public de Nutrition Nord Canada, le Ministère a continué de travailler avec ses principaux partenaires et intervenants à la mise à jour du programme. En mai 2017, sous l'égide du Conseil consultatif de Nutrition Nord Canada, une réunion a eu lieu avec les principaux intervenants pour établir un consensus sur la façon dont le programme peut mieux répondre aux besoins des résidents du Nord, et le groupe de travail autochtone de Nutrition Nord Canada a commencé à élaborer en collaboration des options stratégiques, afin de sous-tendre les mises à jour du programme.

À l'appui du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, le Ministère a aidé les peuples autochtones et les résidents du Nord à accroître leur résilience en déterminant les risques et des mesures d'adaptation.

- Le programme de préparation aux changements climatiques dans le Nord a dépassé son objectif en ce qui concerne le nombre d'évaluations de la vulnérabilité et de plans d'adaptation. Un certain nombre de projets ont mené à des évaluations dans plusieurs collectivités, ce qui signifie qu'un plus grand nombre d'évaluations que prévu au départ ont pu être effectuées. Le programme a permis de demander et d'obtenir des fonds supplémentaires dans le cadre du budget de 2017 pour la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

En mars 2018, la construction du campus de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique a permis de créer plus de 219 000 heures d'emploi chez les Inuit, d'une valeur de plus de 7 millions de dollars. Des activités de perfectionnement des compétences d'une valeur de 400 000 \$ ont été entreprises et des contrats de construction d'une valeur de 51,5 millions de dollars ont été attribués à des entreprises enregistrées sous le nom de Nunavut Tunngavik Inc.



Principale installation de recherche du campus de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique, Cambridge Bay, Nunavut, mars 2018

Pour de plus amples renseignements sur les plans, les priorités et les résultats atteints par le ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord, voir la section « Résultats : ce que nous avons accompli » du présent rapport.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Raison d'être

Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) soutient les Autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis) et les résidents du Nord dans leurs efforts pour :

- améliorer leur bien-être social et leur prospérité économique;
- établir des collectivités saines et plus durables;
- participer plus pleinement au développement politique, social et économique du Canada, au bénéfice de tous les Canadiens.

La ministre des Relations Couronne-Autochtones et le ministre des Affaires intergouvernementales et du Nord et du Commerce intérieur sont responsables de cet organisme.

Remarque : jusqu'à la modification de la législation en vigueur, le nom légal du ministère demeurera le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, en ce qui concerne les lois de crédits.

Mandat et rôle

En août 2017, le premier ministre a annoncé son intention de dissoudre Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) et de créer deux nouveaux ministères : Services aux Autochtones Canada (SAC) et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). Le 30 novembre 2017, le secteur des programmes d'éducation et de développement social et le secteur des partenariats et des opérations régionales ont été transférés d'AANC à SAC, conformément aux décrets en conseil. Le titre d'usage d'Affaires autochtones et du Nord Canada est par la suite devenu Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018 de RCAANC, les priorités et les résultats sont harmonisés en fonction du cadre de présentation de rapports de 2017-2018 de l'ancien ministère des Affaires autochtones et du Nord canadien sous les résultats stratégiques suivants :

- a) **Le gouvernement** – Appuyer la bonne gouvernance, les droits et les intérêts des peuples autochtones.
- b) **Les gens** – Bien-être individuel, familial et communautaire des Premières Nations et des Inuit.
- c) **Les terres et l'économie** – Pleine participation à l'économie des membres des Premières Nations, des Métis, des Indiens non inscrits et des Inuit et collectivités inuites.
- d) **Le Nord** – Autonomie, prospérité et bien-être pour les habitants et les collectivités du Nord.

Pour de plus amples renseignements généraux sur le Ministère, consulter la section « Renseignements supplémentaires » du présent rapport. Pour plus de renseignements sur les engagements organisationnels formulés dans la lettre de mandat du Ministère, consulter la [lettre de mandat](#)^{iv} de la ministre Bennett et la [lettre de mandat](#)^v du ministre LeBlanc.

Contexte opérationnel et principaux risques

Contexte opérationnel

Dans le cadre du processus de réconciliation, le gouvernement du Canada a pris une mesure importante pour renouveler la relation avec les peuples autochtones, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat, en annonçant un changement profond dans la façon dont le gouvernement offre ses services et appuie l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones.

Afin d'élaborer des structures mieux harmonisées pour appuyer la réconciliation, le 28 août 2017, le premier ministre a annoncé l'intention de créer deux nouveaux ministères :

- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), qui fera progresser les relations de nation à nation, Couronne-Inuit et de gouvernement à gouvernement, appuiera la vision d'autodétermination des peuples autochtones et dirigera le travail du gouvernement du Canada dans le Nord;
- Services aux Autochtones Canada (SAC), qui améliorera l'accès des Premières Nations, des Inuit et des Métis à des services de haute qualité, appuiera et habilitera les peuples autochtones à contrôler la prestation de ces services et améliorera les conditions socioéconomiques, la qualité de vie et la sécurité dans leurs collectivités.

Une étape clé a été franchie le 30 novembre 2017 avec la création de SAC, officialisant la création d'un nouveau ministère qui regroupe des services essentiels et se renforçant mutuellement : services de santé des Premières Nations et des Inuit (qui relevaient auparavant de Santé Canada), services d'éducation, services sociaux essentiels, programmes de services à l'enfance et à la famille, ainsi que services de logement et d'infrastructure (qui étaient auparavant de la responsabilité d'Affaires autochtones et du Nord Canada).

Le gouvernement du Canada reconnaît que la relation entre la Couronne et les peuples autochtones a été bâtie sur des structures coloniales, ce qui a contribué à l'écart socio-économique inacceptable que nous constatons actuellement. La transformation pour rompre avec le passé colonial exige de nouvelles approches dans la façon dont nous faisons des affaires. Conformément aux recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones, RCAANC est chargé de négocier et de mettre en œuvre des ententes visant à accélérer l'autodétermination, de gérer les programmes et les politiques pour le Nord et l'Arctique et de diriger l'approche pangouvernementale visant à renouveler la relation avec les peuples autochtones. Le 14 février 2018, un processus national d'engagement, dirigé par la ministre Bennett en partenariat avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis, a été lancé pour mener à l'élaboration d'un cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones. Le cadre comprendra des lois et des politiques qui garantissent la reconnaissance et la mise en œuvre des droits comme fondement de toutes les relations entre les peuples autochtones et le gouvernement du Canada.

Après la création de RCAANC et de SAC, il existe maintenant une occasion historique d'apporter des changements durables et de s'éloigner des approches coloniales et paternalistes – de façon à se tourner vers une nouvelle ère de collaboration avec les peuples autochtones – fondée sur le respect, la reconnaissance et l'application des droits.

Principaux risques

Tout au long de l'année, RCAANC s'est doté d'une structure de gouvernance bien définie et de pratiques efficaces de gestion des risques pour relever les défis qui peuvent avoir une incidence sur l'atteinte des résultats souhaités. L'évaluation des risques et les plans d'atténuation des risques au niveau de l'organisation, des secteurs, des régions, des programmes et des projets étaient essentiels à ces pratiques de gestion des risques. Le Ministère a mis à jour son profil de risque ministériel pour s'assurer que les activités d'atténuation des risques sont prises en compte dans ses processus de planification. De plus, des projets de vérification et de gestion des risques spéciaux ont été menés à bien afin de cerner, d'évaluer et de traiter les risques de transformation découlant de la création de RCAANC à titre de nouveau ministère. Une évaluation des risques liés à la transformation a été effectuée pour éclairer les discussions sur la transformation, l'élaboration de nouveaux profils de risques organisationnels et la mise à jour du plan de vérification axé sur les risques. Un projet de consultation en vérification a également été mené à bien afin d'explorer les éléments fondamentaux de la transformation sous l'angle des services internes.

Les tableaux ci-dessous présentent les trois principaux risques externes du Ministère (risque lié aux relations autochtones, risque environnemental et risque juridique) et l'état d'avancement des principales stratégies d'atténuation entreprises en 2017-2018.

Risque lié aux relations autochtones

Le « risque lié aux relations autochtones » est lié à l'importance pour le ministère de développer et d'entretenir avec les peuples autochtones des relations de nation à nation qui se détachent des approches coloniales antérieures.

Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes de RCAANC	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
<p>Le 14 février 2018, le premier ministre a annoncé que le gouvernement du Canada élaborera un cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones en partenariat avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Du 15 février 2018 au 31 mars 2018, RCAANC a tenu 41 séances de consultation pour entendre divers points de vue sur les changements législatifs et politiques nécessaires pour assurer le respect des engagements constitutionnels pris envers les peuples autochtones. Plus de 480 participants de près de 250 organisations, dont 176 groupes de Premières Nations, d'Inuit et de Métis, ont participé à ces séances.</p>	<p>Gouvernance et Institutions gouvernementales</p> <p>Droits et intérêts des peuples autochtones</p> <p>Affaires individuelles des Premières Nations</p> <p>Gouvernance et gens du Nord</p>	<p>Soutenir la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et la création d'un Conseil national de réconciliation</p> <p>Diriger l'approche pangouvernementale pour le renouvellement de la relation de nation à nation, Couronne-Inuit et de gouvernement à gouvernement</p>
<p>Les mécanismes bilatéraux permanents fondés sur les distinctions ont permis d'établir des relations solides, productives et respectueuses avec les peuples, les collectivités, les organisations et les gouvernements autochtones. Le processus du mécanisme bilatéral permanent a joué un rôle déterminant dans l'obtention de résultats sur un certain nombre de défis auxquels font face les peuples autochtones, par exemple dans les services de police des Premières Nations, les services à l'enfance et à la famille, l'élimination de la tuberculose chez l'Inuit Nunangat et les anciens combattants métis, en offrant un forum de discussion au plus haut niveau sur les questions importantes pour toutes les parties. Le processus a également permis de faire avancer des dossiers qui ont pu se heurter à des difficultés dans le passé lorsqu'ils ont été traités selon des</p>		<p>Accroître le nombre de traités modernes et de nouvelles ententes sur l'autonomie gouvernementale</p> <p>Lancer la stratégie d'engagement pour un cadre de réconciliation</p>

Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes de RCAANC	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
<p>approches traditionnelles propres à chaque ministère. En conséquence, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les principaux engagements énoncés dans les lettres de mandat.</p>		<p>nationale</p> <p>Entreprendre un examen des lois et des politiques pour s'assurer que la Couronne s'acquitte de ses obligations et de ses engagements en matière de reconnaissance et de mise en œuvre des droits des peuples autochtones</p> <p>Établir une nouvelle relation financière avec les Premières Nations autonomes</p> <p>Travailler avec la Nation métisse pour faire progresser la réconciliation et renouveler la relation</p>
<p>Le gouvernement du Canada travaille avec les communautés autochtones à plus de 55 tables de discussion au pays afin d'explorer de nouvelles façons de collaborer pour faire progresser la reconnaissance des droits et de l'autodétermination des Autochtones (depuis mars 2018). Ces discussions représentent plus de 300 collectivités des Premières Nations, une collectivité inuite et six groupes métis à l'échelle du pays, pour une population totale d'environ 700 000 personnes.</p>		
<p>En mai 2016, RCAANC a convenu d'un processus d'élaboration de politiques fiscales en collaboration avec les gouvernements autochtones autonomes. Au 31 mars 2018, le groupe de travail a tenu 20 réunions du comité directeur des politiques et plus de 80 réunions du groupe de travail technique. Cet effort de collaboration a donné lieu à l'élaboration conjointe d'un projet de cadre de politique financière sur l'autonomie gouvernementale produit en décembre 2017, pour lequel le Canada s'est engagé à obtenir des instructions supplémentaires au début de 2018.</p>		
<p>Dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada à élaborer un cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits des Autochtones, la ministre de RCAANC a tenu sept séances de participation distinctes avec des groupes métis.</p>		
<p>Le Canada participe également à des tables de discussion sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination avec chacun des cinq membres dirigeants du Ralliement national des Métis et de la Fédération des établissements métis afin d'explorer les priorités communes et de travailler à combler les écarts socioéconomiques avant la conclusion d'ententes officielles, et d'élaborer conjointement des mandats visant à promouvoir les intérêts à favoriser l'autodétermination.</p>		
<p>Grâce à d'importants fonds supplémentaires, le Ministère a renforcé son appui à la gouvernance de la Nation métisse dans le budget de 2018, y compris le financement pour soutenir le maintien et le fonctionnement de systèmes d'adhésion objectivement vérifiables.</p>		

Risque environnemental

Le « risque environnemental » fait référence au risque que posent sur le Ministère les activités humaines qui ont une incidence sur l'environnement et les processus environnementaux tels les changements climatiques.

Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes de RCAANC	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
Collaborer avec les territoires et les conseils de cogestion prévus dans les ententes sur les revendications territoriales du Nord afin d'effectuer des évaluations environnementales stratégiques régionales dans les régions à fort potentiel pétrolier et gazier.	Infrastructure et capacité	<p>Entreprendre un examen des lois et des politiques pour s'assurer que la Couronne s'acquitte de ses obligations et de ses engagements en matière de reconnaissance et de mise en œuvre des droits des peuples autochtones</p> <p>Mettre en œuvre le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques et appuyer les collectivités du Nord qui font face à des défis immédiats en matière d'adaptation climatique</p> <p>Élaborer un nouveau cadre stratégique pour l'Arctique et un modèle commun de leadership dans l'Arctique pour le travail du gouvernement dans le Nord</p>
Participation à huit évaluations environnementales afin d'apporter l'expertise fédérale et de comprendre les risques environnementaux des projets proposés, dans le but de fournir des conseils judicieux pour appuyer les décisions ministérielles.	Gouvernance et gens du Nord	
Deux programmes d'adaptation aux changements climatiques (Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations et Se préparer aux changements climatiques dans le Nord) ont été lancés en 2016-2017 et élargis en 2017-2018. Le Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones a été lancé en 2017-2018.	Science et technologies du Nord	
Le Ministère aide les coordonnateurs de l'énergie dans les régions nordiques à faible capacité à mobiliser directement les collectivités et à élaborer des projets d'énergie propre.	Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord	
Le Ministère a continué de collaborer avec Environnement et Changement climatique Canada à titre de partenaire du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux. RCAANC a participé à l'initiative horizontale en participant aux réunions des groupes de travail, à la production de rapports et à l'échange d'information, ce qui a permis au Ministère de maintenir une approche uniforme de gestion des sites contaminés dans le Nord.		
Le Ministère a effectué des mises à jour annuelles des registres des risques des projets afin de cerner tous les risques environnementaux et de décrire les mesures d'atténuation respectives. RCAANC a également continué de tenir des conseils de gestion et des comités de surveillance propres à chaque projet pour assurer un suivi efficace et continu des risques et des mesures de traitement des risques. Par exemple, les progrès du plan de stabilisation du site ont été abordés lors des réunions trimestrielles du conseil de gestion de la mine Giant et des réunions bimensuelles de l'équipe de gestion du projet.		
Des diagnostics de la région du Nord ont été élaborés en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et des partenaires régionaux.		
Une ébauche de cadre pour la Stratégie d'adaptation pour le Nord a été élaborée et d'autres activités d'engagement sont en cours et devraient être terminées à la fin de 2018.		
L'élaboration d'une stratégie d'examen de la Politique de remise en état des sites miniers du Nunavut se poursuit, avec la participation des intervenants du Nord, dans le cadre de discussions préliminaires avec l'industrie et les associations inuites régionales.		

Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes de RCAANC	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
Les améliorations législatives et réglementaires dans les trois territoires se poursuivent en réponse aux commentaires et aux préoccupations des intervenants, ainsi qu'à l'évolution de la technologie et des pratiques.		
Le Ministère a fait participer les Premières Nations aux questions liées à la gestion des déchets solides au moyen de réunions avec le Comité consultatif national des Premières Nations sur la gestion des déchets solides et de séances de participation ciblées. Du 4 mai 2017 au 29 juin 2017, le Ministère a tenu sept séances régionales de consultation en personne dans l'ensemble du pays avec des représentants de 161 collectivités des Premières Nations pour discuter de questions environnementales, y compris l'infrastructure des déchets solides. Les séances de participation ont donné lieu à l'établissement d'une liste de priorités pour les Premières Nations.		

Risque juridique

Le « risque juridique » reconnaît que les politiques, les programmes et les activités du ministère pourraient entraîner des litiges.

Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes de RCAANC	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
Le gouvernement du Canada collabore avec les collectivités autochtones de tout le pays afin d'explorer de nouvelles façons de travailler ensemble pour corriger les torts passés et régler les revendications et les litiges en suspens. Les processus de reconnaissance des droits autochtones et d'autodétermination offrent un moyen de faire progresser les positions dans les processus coopératifs de règlement des différends qui sont compatibles avec le règlement des torts passés envers les peuples autochtones.	Droits et intérêts des peuples autochtones	Entreprendre un examen des lois et des politiques pour s'assurer que la Couronne s'acquitte de ses obligations et de ses engagements en matière de reconnaissance et de mise en œuvre des droits des peuples autochtones
Le Ministère travaille à l'interne pour gérer de façon stratégique la résolution efficace et efficiente des litiges. Le Ministère diffuse également les décisions des tribunaux qui peuvent avoir une incidence sur les obligations ministérielles, afin que les secteurs puissent mettre à jour les pratiques et les politiques au besoin pour se conformer aux avis juridiques.	Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités	
Le Ministère continue de préférer régler les griefs autochtones par la négociation plutôt que par la voie judiciaire. À ce titre, le Ministère a conclu sept ententes de règlement à l'amiable. Les ministères continuent de collaborer avec Justice Canada, d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires, les groupes autochtones et les intervenants visés afin d'explorer les intérêts et les options pour régler les litiges par des règlements à l'amiable, lorsque cela est possible.	Autres revendications	
Le Ministère a collaboré avec Justice Canada pour s'assurer que la planification des mesures d'urgence est effectuée d'un point de vue juridique et ministériel pour tous les litiges importants. Des plans d'urgence précisent les principaux résultats et risques, ainsi que les interventions		

Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes de RCAANC	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
ministérielles possibles.		
Le Ministère a mis sur pied un comité du contentieux de la haute direction pour discuter des litiges ayant des répercussions à l'échelle du Ministère et gérer les risques. Le Ministère a également établi un examen trimestriel des litiges qui lui permet de cerner les cas clés nécessitant une gestion des risques.		
Les divers secteurs du Ministère se consultent régulièrement par l'entremise de divers comités et groupes de travail sur les litiges pour discuter des principaux risques juridiques qui pourraient avoir une incidence sur les programmes ou les politiques du Ministère. Le Ministère s'efforce constamment d'élaborer des stratégies de gestion des risques, y compris des réponses possibles en matière de programmes ou de politiques pour prévenir de futurs litiges.		
Le Ministère a entrepris un examen approfondi des litiges au sein de divers groupes thématiques (p. ex. les litiges liés aux opérations, aux politiques et aux programmes, à l'article 35, à la consultation et à l'accommodement et aux transactions foncières historiques). Ces analyses ont permis de déterminer divers risques et tendances. Le Ministère a discuté des lacunes opérationnelles et stratégiques liées à ces groupes de litiges, ainsi que des stratégies de prévention et d'atténuation avec les secteurs et programmes visés.		
Les secteurs ont également participé activement aux comités de gestion des litiges et aux groupes de travail pour discuter et donner des conseils sur les décisions judiciaires mettant en cause un programme ou une politique en particulier, ainsi que sur toute politique ou réponse de programme nécessaire.		
De plus, le Ministère consulte régulièrement les groupes autochtones dans le but d'élaborer des programmes et des politiques qui répondent à leurs besoins et évitent les risques liés à la mise en œuvre.		
Les programmes et les secteurs sont consultés sur ces plans. Tous les plans d'urgence sont présentés au comité du contentieux des directeurs généraux pour discussion et à la haute direction pour approbation au besoin.		
Le Ministère a tenu compte de l'avis de Justice Canada sur la possibilité d'en appeler des décisions judiciaires. Pour décider d'interjeter appel ou non, le Ministère a tenu compte des Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones, la relation la plus importante pour le Canada, ainsi que des risques juridiques, politiques, financiers, liés aux programmes et à la réputation.		

Résultats : ce que nous avons accompli

Résultat stratégique : Le gouvernement

Soutenir la bonne gouvernance, les droits et les intérêts des peuples autochtones

Programme 1.1 : Gouvernance et institutions gouvernementales**

Description

Ce programme soutient les gouvernements des Premières Nations ainsi que les institutions et les organisations de gouvernance autochtone. Ce soutien a pour but de favoriser le renforcement des capacités de la fonction publique autochtone, des élus et des entités qui administrent des services regroupés au nom ou à l'intention des gouvernements et des collectivités des Premières Nations. Des gouvernements de Premières Nations transparents et responsables attirent les investissements, créent des possibilités et offrent un soutien efficace à leurs citoyens. Des institutions et organisations transparentes et responsables renforcent la structure des gouvernements autochtones partout au Canada, aident les collectivités autochtones et leur gouvernement à attirer des investissements et soutiennent la participation des Autochtones à l'économie du Canada. En définitive, l'adoption de pratiques de saine gouvernance est essentielle à la participation active des Autochtones au sein de la société et de l'économie du Canada.

Tous les éléments du programme 1.1 appartiennent à RCAANC, à l'exception du soutien au gouvernement des Premières Nations, du soutien au renforcement des capacités et du soutien à l'ensemble des services, qui appartiennent à SAC. L'information et les résultats des programmes de SAC sont présentés dans le [Rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018 de SAC](#). L'information est disponible sur les sites Web de [SAC](#)^{vi} et de [RCAANC](#)^{vii} sous le niveau inférieur du programme 1.1 et dans [l'InfoBase du GC](#)^{viii}.

Résultats

Le premier ministre a annoncé la mise en place de mécanismes bilatéraux permanents avec les organisations autochtones nationales en décembre 2016. En 2017-2018, 11 réunions ont eu lieu entre des ministres clés du Cabinet et des dirigeants autochtones. À la suite de ces réunions, le Canada et la Nation métisse ont signé des sous-accords sur divers sujets, comme le logement, qui orientera la distribution des fonds, et le Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne s'est engagé à éliminer la tuberculose (TB) dans tout l'Inuit Nunangat d'ici 2030 avec une réduction de 50 % des cas de TB active d'ici 2025, ainsi que l'avancement des priorités en matière d'apprentissage des jeunes enfants et de logement des Inuit. De plus, le programme des services de police des Premières Nations, exécuté en partenariat entre les provinces et les territoires, les Premières Nations, les collectivités inuites et le gouvernement du Canada, par l'entremise de Sécurité publique Canada, a reçu un financement à long terme de 291 millions de dollars sur cinq ans.

La Commission de vérité et réconciliation a recensé 94 appels à l'action, dont 76 relèvent de la responsabilité fédérale ou partagée avec d'autres partenaires, y compris 25 ministères ou organismes fédéraux. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de plus de 80 % des appels à l'action relevant de la compétence fédérale ou partagée. Quatre appels à l'action sont terminés et au moins

29 autres devraient l'être au cours des 18 prochains mois. Des renseignements sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des 76 appels à l'action dans le cadre de la responsabilité fédérale ou partagée se trouvent sur la nouvelle page Web des appels à l'action intitulée [Donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#)^{ix}. Des progrès importants ont déjà été réalisés et conduiront à un accès plus large et plus équitable à une éducation de qualité, aux soins de santé, à l'eau potable, au logement et aux services d'emploi pour les peuples autochtones. Cela comprend l'annonce, en mai 2016, de l'appui sans équivoque du Canada à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui se rapporte directement aux appels à l'action n^{os} 43 et 44. Les appels à l'action sont nombreux et certains nécessitent un changement transformateur à long terme. Nombre d'entre eux visent de multiples parties et nécessitent des consultations et une coordination importantes. Compte tenu de l'ampleur de la tâche et du large éventail de partenaires concernés, il faudra du temps pour s'assurer que ces appels à l'action sont bien menés à terme, en examinant attentivement la meilleure façon de soutenir la guérison continue. Le gouvernement du Canada collabore également avec d'autres administrations et partenaires pour faire progresser la mise en œuvre de ces 18 appels à l'action à l'extérieur de la sphère de compétence fédérale. La création du [Conseil national de réconciliation](#)^x soutiendra les efforts visant à faire progresser les appels à l'action. À cette fin, le 14 décembre 2017, le gouvernement du Canada a annoncé la création d'un conseil d'administration provisoire composé de six membres qui fournira des conseils sur la création du Conseil, la portée et l'ampleur du mandat proposé, et entreprendra un engagement indépendant. Le conseil d'administration provisoire a présenté une première version de son rapport le 14 mai 2018 et son rapport final le 12 juin 2018. Le gouvernement examine actuellement les prochaines étapes proposées.

En 2017-2018, RCAANC a contribué à renforcer la capacité financière, fiscale et de gouvernance des gouvernements des Premières Nations en appuyant les trois institutions de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations* (la Commission de la fiscalité des Premières nations, le Conseil de gestion financière des Premières Nations et l'Administration financière des Premières nations). Ces institutions aident les gouvernements des Premières Nations à renforcer leurs capacités et à exercer un plus grand contrôle sur leurs fonctions de base, comme la production de revenus autonomes, la fiscalité locale, la gouvernance, la gestion financière et l'accès au financement à long terme par l'émission d'obligations sur les marchés financiers.

En plus du financement de fonctionnement de base actuel de 12,3 millions de dollars pour ces institutions, RCAANC, au moyen de réaffectations internes, a fourni un soutien additionnel de plus de 6 millions de dollars au Conseil de gestion financière des Premières Nations, à l'Administration financière des Premières nations et à la Commission de la fiscalité des Premières nations. Ces fonds supplémentaires ont contribué à l'ajout de 18 nouvelles Premières Nations à l'annexe de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations* (LGFPN) et à la perception de 80 millions de dollars en impôts fonciers dans 150 Premières Nations. Le budget de 2018 prévoyait également 50 millions de dollars sur cinq ans et 11 millions de dollars par année de façon continue pour renforcer le Conseil de gestion financière des Premières Nations, l'Administration financière des Premières nations et la base de financement opérationnel de la Commission de la fiscalité des Premières nations.

Le Ministère, les institutions, la province de la Colombie-Britannique, les Premières Nations signataires de traités et les Premières Nations autonomes ont poursuivi l'élaboration conjointe de règlements pour permettre aux Premières Nations signataires de traités et aux Premières Nations autonomes d'avoir accès au régime de la *Loi*. D'autres changements proposés permettront au Conseil de gestion financière des Premières Nations de travailler avec les Premières Nations qui ne sont pas encore inscrites à la LGFPN et

de leur fournir un rapport de conformité sur leur rendement en matière de gestion financière et leurs lois sur l'administration financière. Ces modifications proposées sont assujetties à l'approbation du Parlement et à l'élaboration de règlements par l'entremise du gouverneur en conseil.

Étant donné que SAC a été créé en vertu de décrets en conseil entrés en vigueur le 30 novembre 2017, les Comptes publics de SAC ne couvrent que la période du 30 novembre 2017 au 31 mars 2018. Les ressources financières et humaines ont donc été réparties en conséquence dans les tableaux ci-dessous :

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
413 808 860	413 808 860	305 462 440	305 462 440	(108 346 420)

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les crédits présumés accordés à SAC conformément aux décrets en conseil (-156,7 millions de dollars). Cette réduction est compensée par un financement supplémentaire fourni par une réaffectation interne d'autres programmes aux activités de soutien aux gouvernements autochtones pour répondre à la demande de services des institutions et organisations de gouvernance autochtones.

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
409	285	(124)

L'écart entre les équivalents temps plein prévus et les équivalents temps plein réels reflète principalement les crédits présumés à SAC, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Programme 1.2 : Droits et intérêts des peuples autochtones

Description

Ce programme vise à renforcer la collaboration entre les gouvernements et les groupes autochtones en favorisant le respect mutuel, la confiance, la compréhension, le partage des responsabilités, la responsabilisation, le dialogue et la négociation relativement aux droits et aux intérêts des peuples autochtones. Des partenariats seront établis pour contribuer au renforcement du bien-être social, économique et culturel des collectivités autochtones en vue d'établir des conditions favorables à une participation plus active à la société canadienne. Le programme aborde également la question des objectifs de réconciliation, des obligations constitutionnelles et historiques et des politiques publiques par l'entremise des moyens suivants : la négociation d'accords qui permettent de clarifier les pouvoirs législatifs ainsi que la propriété, l'utilisation et le contrôle des terres et des ressources; l'examen des revendications particulières; le traitement des revendications spéciales; la mise en place de processus à partenaires multiples dans les domaines répertoriés par les groupes autochtones et le gouvernement fédéral; et le soutien de la consultation et de l'accommodement efficaces et fructueux des groupes autochtones et de leur représentation dans l'élaboration des politiques et des programmes fédéraux.

Résultats

Le 14 février 2018, le premier ministre a annoncé l'engagement du gouvernement du Canada à élaborer un cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones en partenariat avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Bien que le contenu du cadre soit déterminé par le biais d'activités d'engagement nationales dirigées par la ministre Bennett, il pourrait inclure, comme point de départ, une nouvelle loi qui servirait, par exemple, de fondement à la reconnaissance et à la mise en œuvre des droits et une nouvelle politique visant à remplacer les politiques sur les revendications territoriales globales et les droits inhérents.

En 2017-2018, RCAANC a appuyé les appels lancés par les groupes autochtones pour qu'ils puissent discuter de leurs droits et de leurs intérêts en matière d'autodétermination. Au 31 mars 2018, plus de 55 tables de discussion étaient en cours avec des communautés autochtones de tout le pays pour explorer de nouvelles façons de travailler ensemble. Ces discussions représentent plus de 300 Premières Nations, une communauté inuite et six groupes métis à l'échelle du pays. Plus de 700 000 personnes (soit plus de 520 000 membres des Premières Nations, 200 Inuit et plus de 170 000 Métis) sont membres de ces collectivités. Un certain nombre de documents importants, y compris des protocoles d'entente et des accords-cadres pour faire progresser la réconciliation, ont été élaborés dans le cadre de ces processus en 2017-2018. Dans le cadre des discussions sur la reconnaissance des droits des Autochtones et l'autodétermination, le gouvernement travaille avec les peuples autochtones à l'élaboration conjointe de mandats qui répondent mieux à leurs besoins et à leurs priorités et qui aident à faire progresser, en partenariat, les priorités définies par les collectivités. Ces discussions permettent au gouvernement d'appuyer la reconstitution des nations autochtones, ainsi que l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale.

Grâce à ces processus, le Canada fait également appel à de nouveaux partenaires. Par exemple, le Canada participe à des tables de discussion sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination avec chacun des cinq membres dirigeants du Ralliement national des Métis et de la Fédération des établissements métis afin d'explorer les priorités communes et d'élaborer conjointement des mandats visant à promouvoir l'intérêt à favoriser l'autodétermination. Les parties adoptent une

approche par étapes qui fera appel à une série de mesures progressives pour les mener vers une réconciliation durable tout en faisant progresser la vision métisse de l'autodétermination.

En 2017-2018, RCAANC a dépassé son objectif de mettre en place 594 processus et programmes ministériels pour aider la Couronne et les groupes autochtones à tenir compte des droits et intérêts des peuples autochtones d'ici 90 ans (soit 684 au total). Plus précisément, il y a eu une augmentation de 10 tables de reconnaissance des droits autochtones et d'autodétermination (55 tables au lieu de 46 tables) et une augmentation du nombre de revendications particulières réglées au moyen d'ententes de règlement négociées, lesquelles sont passées de 19 en 2016-2017 à 31 en 2017-2018. Toutefois, le nombre de consultations a diminué de 30 (150 au lieu de 180, ce qui comprend les séances de formation sur le Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités, les séances de formation sur l'obligation de consulter, les réunions interministérielles et les réunions avec les signataires de protocoles de consultation (négociation/mise en œuvre), et le nombre de tables de négociation des revendications territoriales globales et de l'autonomie gouvernementale a diminué de 28 (52 tables plutôt que 80). Dans l'ensemble, la diminution du nombre de tables de négociation sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale peut être attribuée au passage à des discussions sur la reconnaissance des droits des peuples autochtones et l'autodétermination et à d'autres qui ont conclu les processus. Des progrès importants ont également été réalisés dans la négociation d'ententes sur les revendications globales et l'autonomie gouvernementale avec les groupes autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux, soit plus de 52 tables de négociation actives représentant 185 collectivités autochtones comptant environ 195 000 habitants. De nouveaux outils et processus sont en cours d'élaboration pour faire avancer les négociations. RCAANC collabore également avec des groupes autochtones dont les revendications ou les territoires se chevauchent pour les consulter et en arriver à des accommodements sur les intérêts qui se chevauchent et qui touchent plus d'une douzaine de tables de négociation actives.

RCAANC a franchi des étapes importantes en 2017-2018. Par exemple, le 14 décembre 2017, le projet de loi C-61, *Loi sur l'accord en matière d'éducation conclu avec la Nation des Anishinabes*, a reçu la sanction royale, marquant la première entente sur l'autonomie gouvernementale en Ontario conclue avec 23 Premières Nations Anishinabek. L'accord, qui est le plus important accord d'autonomie gouvernementale en matière d'éducation au Canada, est entré en vigueur le 1^{er} avril 2018 et reconnaît les pouvoirs législatifs et la compétence de la Nation Anishinabek en matière d'éducation dans les réserves, de la maternelle à la 12^e année et un nouveau système d'éducation fondé sur la culture et la langue anishinabek. Une entente de principe bilatérale autonome sur l'autonomie gouvernementale a également été signée avec la Première Nation de Whitecap Dakota le 27 avril 2017 pour faire progresser sa vision de l'autodétermination. La *Loi sur l'Entente sur la gouvernance de la Nation crie* a reçu la sanction royale le 29 mars 2018. Cette loi donne effet à l'Entente sur la gouvernance de la Nation crie qui favorise l'autodétermination d'environ 18 000 Cris sur les terres de leurs collectivités. Conformément à l'Entente concernant une nouvelle relation conclue en 2008, le Canada a versé aux Cris le paiement de règlement final de 200 millions de dollars.

RCAANC a travaillé en étroite collaboration avec la Colombie-Britannique et le Sommet des Premières Nations pour améliorer et accélérer la négociation de traités modernes dans le cadre du processus des traités en Colombie-Britannique. Dans le cadre de la mise en œuvre des propositions contenues dans le rapport sur l'engagement multilatéral, le groupe de travail technique tripartite s'est réuni régulièrement et a continué à élaborer des propositions et des plans de travail. Le groupe de travail s'est concentré, entre autres, sur les recommandations clés visant à établir un forum sur la reconnaissance des droits en matière de certitude et à élaborer un document qui clarifie les rôles et responsabilités de la Commission des traités de la Colombie-Britannique. Le groupe de travail technique et le groupe des hauts fonctionnaires ont rédigé

et fait avancer les travaux sur un accord politique devant être signé par les principales parties dans le cadre du processus des traités de la Colombie-Britannique.

Depuis mai 2016, le gouvernement et les gouvernements autochtones autonomes participent au processus collaboratif d'élaboration d'une politique fiscale sur l'autonomie gouvernementale afin d'établir un nouveau cadre stratégique pour la prestation de l'aide financière fédérale à l'autonomie gouvernementale. Une ébauche de proposition de politique élaborée conjointement a été achevée en décembre 2017.

RCAANC a continué de faire progresser la réconciliation par l'établissement de relations en appuyant la négociation de nouveaux protocoles de consultation avec plusieurs communautés et organisations, notamment dans le contexte des discussions sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination. RCAANC a également appuyé deux autres centres de ressources de consultation, qui répondent aux besoins des collectivités autochtones en matière de capacités en leur donnant accès à des ressources et à des services de consultation pour faciliter la participation des collectivités aux processus de consultation.

RCAANC a donné de la formation à près de 475 fonctionnaires fédéraux au cours de 17 séances afin de les aider à mieux comprendre leur obligation légale de consulter. Il a également fourni un soutien fédéral sur les questions de consultation autochtone liées à l'évaluation environnementale et aux examens réglementaires.

RCAANC a continué d'améliorer la fonctionnalité du Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités en ajoutant 631 nouveaux dossiers et en mettant à jour 2 808 dossiers existants, en mettant l'accent sur l'actualisation des dossiers des groupes métis afin de fournir des renseignements plus complets pour appuyer la consultation et, au besoin, les accommodements.

Le Ministère a continué de participer au groupe de travail technique mixte sur les revendications particulières de l'Assemblée des Premières Nations et du Canada en 2017-2018. Les discussions relatives à la réforme du processus provisoire ont porté sur une approche plus concertée du règlement des revendications particulières. Se fondant sur les directives reçues des intervenants, le Groupe de travail a commencé à discuter d'une proposition visant à explorer un mécanisme indépendant pour surveiller l'évaluation des revendications et les processus de négociation.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Certitude et/ou clarté concernant les droits et intérêts des peuples autochtones par une collaboration renforcée entre les gouvernements et les groupes autochtones	Nombre de processus et de programmes ministériels en place qui aident la Couronne et les groupes autochtones à aborder les droits et les intérêts des peuples autochtones, et les autres obligations de la Couronne ^a	594 d'ici le 31 mars 2018	2017-2018 : 683 ^b 2016-2017 : 684

^a Indicateur créé en 2016-2017.

^b 55 tables sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination; 426 revendications particulières; 150 consultations (y compris des séances de formation sur le Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités et sur l'obligation de consulter; des réunions interministérielles et des réunions avec les signataires de protocoles de consultation (tant pour la négociation que pour l'application des ententes); et 52 tables de négociation sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
1 035 735 011	1 035 735 011	1 684 014 236	1 561 299 599	525 564 588

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement le financement supplémentaire fourni au moyen du Budget supplémentaire des dépenses pour le règlement des revendications particulières (+498,8 millions de dollars); pour poursuivre la négociation et la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales, les traités et l'autonomie gouvernementale (+49,5 millions de dollars); pour appuyer les droits et les relations des Métis dans le but d'établir une relation de gouvernement à gouvernement avec la Nation métisse (+21,3 millions de dollars); pour le programme des revendications particulières (budget de 2017) (+19,7 millions de dollars); pour la réaffectation interne d'autres programmes au Centre national pour la vérité et réconciliation (+10 millions de dollars); et pour les tables de discussion sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination (+10,1 millions de dollars). Cette augmentation reflète également le financement additionnel fourni par la réaffectation interne de ressources provenant d'autres programmes, et elle est en partie contrebalancée par le report des fonds pour le règlement des revendications particulières (-115,6 millions de dollars). Ces fonds n'ont pas été nécessaires en 2017-2018 et seront reportés ultérieurement pour être disponibles aux fins prévues. Le financement du règlement des revendications particulières ne peut être utilisé à d'autres fins que le règlement des revendications particulières, mais il peut être reporté ultérieurement pour être disponible aux fins prévues.

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
254	397	143

L'écart entre les équivalents temps plein prévus et les équivalents temps plein réels reflète principalement le financement supplémentaire fourni au moyen du Budget supplémentaire des dépenses, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

L'information sur le programme 1.2 de niveau inférieur est disponible sur le [site Web de RCAANC](#) et dans l'[InfoBase du GC](#).

Programme 1.3 : Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités

Description

Ce programme vise à instaurer et à maintenir des partenariats continus pour appuyer l'exécution des obligations légales du Canada conformément aux traités conclus avant et après 1975, tout en tenant compte des droits et des intérêts continus des peuples autochtones. Ce programme aide les collectivités autochtones à préciser leurs intérêts, à participer aux activités économiques ainsi qu'à gérer et à mettre en valeur les terres et les ressources, le cas échéant. Il aide aussi à démontrer l'importance des traités et des partenariats connexes entre la Couronne et les peuples autochtones. Cet objectif se concrétise par le respect des obligations du Canada énoncées dans les accords de règlement final et les traités de même que par l'amélioration de la collaboration entre le Canada et les peuples autochtones ainsi qu'entre le Canada et les groupes autochtones ayant conclu un traité avant et après 1975. L'instauration et le maintien de relations et de partenariats honorant les traités conclus avant et après 1975 contribuent à l'essor de collectivités autochtones renforcées, saines, autonomes et viables, et favorisent du même coup la prestation de programmes et de services essentiels à la santé et à l'épanouissement des peuples autochtones.

Résultats

Cette année, RCAANC a continué d'appuyer les relations de nation à nation, Couronne-Inuit et de gouvernement à gouvernement avec les divers partenaires des traités. Il s'est acquitté avec succès de ses obligations découlant des traités en représentant le gouvernement fédéral à toutes les réunions des comités de mise en œuvre et des groupes d'experts sur les traités modernes et les ententes sur l'autonomie gouvernementale. En 2017-2018, 55 réunions de comités de mise en œuvre et de groupes d'experts ont été tenues auprès de 32 partenaires de traités modernes et Premières Nations autonomes. Il convient de noter que les réunions du groupe de travail sur la mise en œuvre au Yukon ont été tenues conjointement avec 11 Premières Nations et que des réunions du comité de mise en œuvre maa-nulthe ont été tenues conjointement avec cinq Premières Nations.

RCAANC a poursuivi la négociation, la coordination et l'administration des arrangements financiers et des plans de mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale en administrant et en négociant des ententes de financement budgétaire, qui fournissent le financement nécessaire pour assumer les responsabilités et les obligations établies en vertu de ces ententes.

Dans le cadre d'une approche pangouvernementale, le Comité de surveillance des sous-ministres appuie les relations de nation à nation avec les peuples autochtones en assurant la surveillance exécutive de la mise en œuvre de la Directive du Cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes. Le Comité s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2017-2018, et les partenaires autochtones ont participé à trois de ces réunions.

L'environnement de gestion moderne des traités permet aux fonctionnaires fédéraux de créer et de gérer les rapports d'activités liés à la mise en œuvre des obligations. En 2017-2018, 116 séances de formation ont été offertes à 23 ministères et organismes. En plus de former les fonctionnaires fédéraux à l'utilisation du système, les travaux se poursuivent pour l'améliorer et en faire un outil plus convivial. En 2017-2018, cinq mises à jour du système ont été mises en œuvre.

Comme l'exige la Directive du Cabinet de 2015 sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes, le Bureau de mise en œuvre des traités modernes a entrepris de travailler avec des partenaires autochtones et fédéraux à la préparation d'un rapport annuel sur les efforts déployés par le Canada pour mettre en œuvre les traités modernes et les ententes d'autonomie gouvernementale. De plus, le Bureau a poursuivi son travail de collaboration avec les partenaires autochtones des traités modernes en vue d'élaborer un cadre de mesure du rendement pour la mise en œuvre des traités modernes. En conséquence, les partenaires autochtones des traités modernes et le Bureau de mise en œuvre des traités modernes ont défini ensemble six objectifs communs des traités modernes qui serviront à l'élaboration d'indicateurs de rendement.

À l'appui de la mise en œuvre de la Directive du Cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes et de l'engagement plus général du gouvernement du Canada envers la réconciliation, RCAANC offre de la formation aux fonctionnaires fédéraux sur l'évaluation des répercussions des traités modernes et la mise en œuvre des traités modernes. En 2017-2018, 191 fonctionnaires fédéraux ont participé à 13 séances de formation dans la région de la capitale nationale. En collaboration avec la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales, le Ministère est à revoir le cours sur la mise en œuvre des traités modernes qui sera offert en 2018-2019. RCAANC a également appuyé la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales dans l'élaboration d'un cours en ligne sur les traités modernes et les terres, qui sera accessible au public.

Grâce au partenariat du Ministère avec la Commission des relations découlant des traités du Manitoba et le Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan, ces commissions ont continué de faire progresser la compréhension et la sensibilisation aux traités historiques, d'accroître les partenariats et d'appuyer la réconciliation grâce à un certain nombre d'initiatives, notamment l'enseignement des traités dans les écoles publiques et la formation des enseignants, des séances de sensibilisation aux traités avec le secteur privé et le grand public, des discussions sur les traités, ainsi que des recherches et publications.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Création et maintien de partenariats permanents pour appuyer les structures des traités ^a	Pourcentage de réunions (comité de mise en œuvre ou caucus) tenues avec des partenaires des traités modernes, conformément aux conditions des traités, afin de maintenir et de soutenir des relations intergouvernementales ouvertes et productives et de collaborer à la mise en œuvre des priorités ^b	80 % d'ici le 31 mars 2018	2017-2018 : 100 % 2016-2017 : 100 %
	Pourcentage d'initiatives complétées appuyant une meilleure compréhension des traités pré-1975 : séances de sensibilisation aux traités, dialogue dirigé entre le secteur privé et les Premières Nations et dialogue	80 % d'ici le 31 mars 2018	2017-2018 : 80 % ^c 2016-2017 : 100 % 2015-2016 : 90 %

^a Les exemples de structures des traités comprennent les comités de mise en œuvre tripartites ou les caucus où les signataires collaborent à la mise en œuvre.

^b Indicateur créé en 2016-2017.

^c Le nombre d'activités et d'initiatives liées aux traités dans les plans de travail varie en fonction des intérêts et de la capacité des partenaires, et elles sont examinées annuellement. Le nombre d'activités a été partiellement affecté par la nomination de la Commissaire aux traités du Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan, selon le consentement du gouvernement du Canada et de la Federation of Saskatchewan Indian Nations le 29 janvier 2018, qui était proche de la fin de l'exercice.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
873 311 740	873 311 740	1 159 119 192	1 146 409 565	273 097 825

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement le financement supplémentaire fourni au moyen du Budget supplémentaire des dépenses pour le paiement de règlement final aux Cris d'Eeyou Istchee (+200,0 millions de dollars) et pour poursuivre la négociation et la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales, sur les traités et l'autonomie gouvernementale (+37,8 millions de dollars). L'augmentation reflète également le financement supplémentaire prévu pour les montants adjugés par les tribunaux (+33,4 millions de dollars).

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
86	97	11

L'écart entre les équivalents temps plein prévus et les équivalents temps plein réels reflète principalement le financement supplémentaire fourni au moyen du Budget supplémentaire des dépenses, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Des informations sur le programme 1.3 sont disponibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Programme 1.4 : Autres revendications**

Description

Ce programme vise les paiements liés au règlement des litiges et/ou aux règlements à l'amiable pour toute revendication qui ne peut pas être classée dans un des autres programmes actuels d'AANC. Les principales activités pourraient comprendre : l'évaluation du bien-fondé de la réclamation, la négociation d'une convention de règlement selon les besoins, le versement de toute indemnité pécuniaire et le financement et la mise en œuvre d'activités connexes aux termes d'une convention de règlement et/ou sur instruction d'une cour ou d'un tribunal.

Les informations et les résultats concernant les règlements extrajudiciaires, se rapportant spécifiquement à SAC, sont présentés dans le [Rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018 de SAC](#). Des informations sont également disponibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Résultats

Le gouvernement du Canada s'est engagé à poursuivre la réconciliation et à renouveler les relations du Canada avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis, fondées sur la reconnaissance, les droits, la coopération et le partenariat.

Le Ministère a continué de travailler en étroite collaboration avec Justice Canada pour régler les revendications à l'amiable et régler les litiges par la négociation, dans la mesure du possible, au lieu de passer au procès. En 2017-2018, le Ministère a réglé sept litiges intentés par huit Premières Nations dans quatre provinces et territoires différents. Le Ministère a également appuyé Justice Canada dans son examen des stratégies en matière de litiges et des plaidoiries devant les tribunaux. Le Ministère a collaboré avec Justice Canada pour prendre des décisions antérieures de mettre fin à des appels ou à des positions non conformes aux engagements, aux valeurs ou à la Charte canadienne des droits et libertés. Le Ministère a également collaboré avec Justice Canada pour discuter des options de rationalisation du processus de règlement, dans la mesure du possible.

Le Ministère a collaboré avec Justice Canada pour faire participer les groupes autochtones, les autres parties et les intervenants afin d'explorer les intérêts et les options et de régler les litiges dans la mesure du possible. De plus, le Ministère a collaboré avec Justice Canada et d'autres ministères fédéraux afin d'explorer la possibilité de régler les litiges multiministériels dans la mesure du possible. Le Ministère a également maintenu un mécanisme interne de suivi, de surveillance et de rapport sur les activités de règlement des litiges.

Le programme permet de suivre et de surveiller les activités d'établissement et de règlement afin de rendre compte de ce travail. En 2017-2018, le programme a permis de solliciter 11 mandats de règlement financier et de conclure huit règlements à l'amiable, dont sept ont été réglés par RCAANC et un par SAC (aucun règlement à l'amiable n'a été partagé entre RCAANC et SAC). À la fin de mars 2018, 18 mandats avaient été approuvés dans le cadre du programme pour appuyer les négociations en vue d'un règlement extrajudiciaire.

Le 30 novembre 2017, les parties ont signé une proposition d'entente de règlement comme première étape dans le règlement du [Recours collectif concernant la rafle des années 1960](#)^{xi}. En plus d'offrir une

indemnisation individuelle, le règlement proposé a établi une fondation pour appuyer la guérison, le mieux-être, l'éducation, la commémoration, la langue et la culture.

Étant donné que SAC a été créé conformément aux décrets en conseil à compter du 30 novembre 2017, les Comptes publics pour SAC couvrent seulement la période du 30 novembre 2017 au 31 mars 2018. Ainsi, les ressources financières et humaines ont été réparties en conséquence dans les tableaux ci-dessous :

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
0	0	2 038 619	2 038 619	2 038 619

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement le financement supplémentaire fourni pour les règlements à l'amiable et les ordonnances judiciaires (+2,0 millions de dollars)

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
0	0	0

Ce programme porte sur les paiements liés au règlement des litiges ou aux règlements à l'amiable. Les dépenses se rapportent uniquement aux montants de règlement; aucun équivalent temps plein n'est associé à ce programme.

Résultat stratégique : Les gens

Bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières Nations et des Inuit

Programme 2.1 : Éducation*

Toute l'information et tous les résultats du programme 2.1 sont présentés dans le [Rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018 de SAC](#). L'information de niveau inférieur du programme : Éducation est disponible sur le site Web de [SAC](#) et dans l'[InfoBase du GC](#).

Étant donné que SAC a été créé conformément aux décrets en conseil à compter du 30 novembre 2017, les Comptes publics pour SAC couvrent seulement la période du 30 novembre 2017 au 31 mars 2018. Ainsi, les ressources financières et humaines ont été réparties en conséquence dans les tableaux ci-dessous :

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
2 203 184 787	2 203 184 787	1 479 336 467	1 479 336 467	(723 848 320)

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les crédits présumés accordés à SAC conformément aux décrets en conseil (-769,7 millions de dollars). Cette réduction est compensée par le financement supplémentaire fourni dans le Budget supplémentaire des dépenses pour la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuit et des Premières nations (budget de 2017) (+37,9 millions de dollars).

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
300	212	(88)

L'écart entre les équivalents temps plein prévus et les équivalents temps plein réels reflète principalement les crédits présumés à SAC, tel qu'il est indiqué ci-dessus

Programme 2.2 : Développement social*

Toute l'information et tous les résultats du programme 2.2 sont présentés dans le [Rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018 de SAC](#). L'information de niveau inférieur du programme : Développement social est disponible sur le site Web de [SAC](#) et dans l'[InfoBase du GC](#).

Étant donné que SAC a été créé conformément aux décrets en conseil à compter du 30 novembre 2017, les Comptes publics pour SAC couvrent seulement la période du 30 novembre 2017 au 31 mars 2018. Ainsi, les ressources financières et humaines ont été réparties en conséquence dans les tableaux ci-dessous :

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
1 876 199 107	1 876 199 107	1 205 249 408	1 205 249 408	(670 949 699)

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les crédits présumés accordés à SAC conformément aux décrets en conseil (-724,2 millions de dollars). Cette réduction est compensée par le financement supplémentaire fourni dans le Budget supplémentaire des dépenses pour le Programme d'aide au revenu dans les réserves (budget de 2017) (+39,2 millions de dollars) et par une réaffectation interne de ressources provenant d'autres programmes pour répondre à la demande accrue de programmes et services de développement social, notamment des hausses tarifaires conformément aux taux provinciaux et territoriaux.

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
159	104	(55)

L'écart entre les équivalents temps plein prévus et les équivalents temps plein réels reflète principalement les crédits présumés à SAC, tel qu'il est indiqué ci-dessus

Programme 2.3 : Affaires individuelles des Premières Nations

Description

Ce programme contribue à assurer la gérance, par le fédéral, des responsabilités législatives et administratives du gouvernement fédéral liées à l'inscription, à l'appartenance, aux certificats de statut et aux successions. Les résultats, qui sont atteints au moyen de services directs auprès des clients et de partenariats avec les Premières Nations, consistent à déterminer l'admissibilité à l'inscription conformément à la *Loi sur les Indiens*, à délivrer les preuves d'inscription, comme le certificat sécurisé de statut d'Indien, et à administrer les successions sous le régime de la *Loi sur les Indiens*. Grâce à la prestation de services centrée sur le client, la saine administration des affaires individuelles contribue au bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières Nations.

Résultats

En 2017-2018, le Ministère a poursuivi ses efforts en vue d'offrir par voie électronique les processus de demande d'inscription des Indiens et de certificats sécurisés de statut d'Indien. Cette année, pour appuyer la création d'un modèle de prestation transparent et axé sur le client pour les certificats sécurisés, RCAANC a mis en œuvre des formulaires de demande simplifiés et intégrés pour l'inscription des Indiens et les certificats sécurisés de statut d'Indien, au moyen de formulaires PDF à remplir en ligne. Cette mesure avait pour but de mettre en œuvre un processus de demande d'accès au portail au cours des prochaines années, à mesure que des sources de financement plus permanentes deviendront disponibles.

Le projet de loi S-3, *Loi modifiant la Loi sur les Indiens en réponse à la décision de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire Descheneaux c. Canada (Procureur général)*, a reçu la sanction royale le 12 décembre 2017. Toutes les dispositions, à l'exception de celles relatives à la suppression de la date butoir de 1951, sont entrées en vigueur le 22 décembre 2017. La suppression de la date butoir de 1951 entrera en vigueur une fois que les consultations avec les Premières Nations sur la meilleure façon de mettre en œuvre ce changement seront terminées. Les dispositions s'étendront effectivement aux descendants de femmes qui ont été radiées des listes de bande ou qui n'étaient pas considérées comme des Indiennes en raison de leur mariage avec un non-Indien remontant à 1869. Le Ministère a créé une équipe qui sera formée avant la mise en œuvre du projet de loi, ainsi qu'une stratégie de recrutement visant à fournir des ressources supplémentaires pour l'augmentation des demandes d'enregistrement prévue après l'entrée en vigueur du projet de loi.

En 2017-2018, le pourcentage de demandes d'inscription complètes pour lesquelles une décision a été rendue était de 62 %, ce qui est inférieur à la cible de 80 % au 31 mars 2018. Dans les cas où les demandeurs ont été jugés admissibles à l'inscription, mais où des documents supplémentaires ont été exigés à l'appui de leur demande, les dossiers ont été reportés au lieu d'être refusés, ce qui les obligerait à présenter une nouvelle demande à une date ultérieure.

Depuis l'entrée en vigueur des modifications législatives du projet de loi S-3, le Ministère a reçu 6 150 demandes d'inscription, dont 256 décisions rendues en date du 31 mars 2018. Ces chiffres continueront d'augmenter régulièrement au cours des prochaines années.

La conception du Processus de collaboration sur l'inscription des Indiens, l'appartenance à une bande et la citoyenneté des Premières Nations a été lancée le 31 octobre 2017 et a pris fin le 31 mars 2018. La conception de ce processus de consultation a permis aux Premières Nations et aux organisations autochtones de déterminer comment le processus de consultation se déroulerait, les questions à examiner et les types d'activités entreprises par les participants. Certains participants ont recommandé que les

Autochtones participent à l'élaboration des consultations. Par conséquent, le gouvernement a créé un groupe consultatif autochtone chargé de fournir des conseils tout au long du processus de consultation. Cinq thèmes sont ressortis de l'analyse des commentaires : le partage de l'information, l'inclusivité, la souplesse, le calendrier et la durée, et le soutien. Des consultations exhaustives dans le cadre du processus de collaboration ont été lancées le 12 juin 2018. Les questions relatives aux enfants de parents de même sexe et non cisgenres, comme l'identité transgenre, en ce qui a trait à l'admissibilité à l'inscription au registre des Indiens et à l'appartenance à une bande, ont été soulevées dans le projet de loi aux fins de discussion ultérieure. Il faut approfondir l'analyse et élargir les discussions avec les Premières Nations et les personnes touchées sur ces questions, et les enjeux seront inclus dans les consultations en mettant l'accent sur des thèmes clés comme l'inclusivité et le soutien.

Les efforts visant à mettre l'accent sur la valeur du certificat sécurisé de statut d'Indien ont entraîné une augmentation du nombre de demandes, mais pas au niveau souhaité. Le pourcentage d'Indiens inscrits ayant un certificat sécurisé de statut indien actif a atteint 23 % au cours de l'exercice 2017-2018. Comme le certificat sécurisé de statut d'Indien est volontaire, le Ministère continuera de promouvoir les avantages de posséder un certificat sécurisé, les caractéristiques de sécurité ainsi que d'autres aspects positifs de la carte grâce à la sensibilisation et à des communications accrues avec les Premières Nations.

Le Ministère a rencontré ses homologues provinciaux lors de l'assemblée annuelle de l'Association nationale des tuteurs et curateurs publics et participe à divers groupes de travail et sous-comités conjoints sur les successions avec l'Association et l'Agence du revenu du Canada. De plus, le Ministère continue de participer aux consultations fédérales-provinciales sur l'élaboration et l'établissement d'un cadre national centralisé et d'une politique sur les avis de décès.

Le Ministère s'est associé à des organisations autochtones comme l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones pour élaborer du matériel éducatif et de référence à l'intention des intervenants sur les questions relatives aux successions, et pour participer à des séances de participation avec les Premières Nations sur les biens immobiliers matrimoniaux.

Par ailleurs, le Ministère a mis à jour des questions de sondage à l'intention des bureaux régionaux concernant l'aspect de la prestation du programme des adultes à charge. Le Ministère a également produit un rapport ou un guide sur l'établissement de partenariats avec divers intervenants comme la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuit (DGSPNI) de SAC et de l'AAFA Canada. Les pourparlers se poursuivront en 2018-2019 avec la DGSPNI.

Le 31 août 2017, le représentant spécial du ministre a publié un rapport sur les questions relatives au passage frontalier des Premières Nations entre le Canada et les États-Unis. En collaboration avec d'autres ministères (SAC, Sécurité publique Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, Affaires mondiales Canada et Transports Canada), le Ministère a poursuivi son examen détaillé des solutions proposées dans le rapport du représentant spécial du ministre afin de formuler des recommandations au gouvernement sur les prochaines étapes qui pourraient être prises en partenariat avec les Premières Nations pour régler leurs préoccupations en matière de passage frontalier. Ces recommandations doivent être présentées au gouvernement au début de 2018-2019.

Les facteurs identitaires ont été au cœur des thèmes abordés avec les représentants des Premières Nations dans le cadre du processus d'engagement sur les questions relatives au passage frontalier. Les participants des Premières Nations ont souligné le rôle que les perceptions de la race et de l'origine ethnique peuvent jouer dans le traitement qui leur est accordé aux points d'entrée au Canada et aux États-Unis.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les demandeurs admissibles et volontaires sont inscrits en qualité d'Indiens inscrits	Pourcentage de demandes d'inscriptions complètes pour lesquelles une décision a été rendue ^a	80 % d'ici le 31 mars 2018	2017-2018 : 62 % ^b 2016-2017 : 84 %
Les Indiens inscrits peuvent démontrer qu'ils sont admissibles aux programmes, aux services et aux avantages auxquels ils ont droit	Pourcentage d'Indiens inscrits avec un certificat sécurisé de statut indien actif	80 % d'ici le 31 mars 2020	2017-2018 : 23 % 2016-2017 : 19 % 2015-2016 : 17 %

^a Indicateur créé en 2016-2017.

^b Ce résultat s'explique par le temps supplémentaire alloué pour les cas dans lesquels des documents supplémentaires ont été exigés aux demandeurs.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
28 961 879	28 961 879	36 183 226	35 411 958	6 450 079

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses provient principalement d'un financement progressif fourni par le biais d'une réaffectation interne des ressources d'autres programmes afin de répondre à la demande d'enregistrement et d'adhésion, ainsi qu'aux activités de gestion de succession.

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
259	265	6

Des renseignements sur le programme 2.3 sont disponibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Programme 2.4 : Résolution des questions des pensionnats

Description

La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI), un règlement multipartite négocié et placé sous la surveillance des tribunaux, représente un engagement à l'égard d'une solution juste et durable des séquelles laissées par les pensionnats indiens. La CRRPI appuie l'objectif du gouvernement du Canada qu'est la réconciliation avec les anciens élèves, leurs familles et leurs collectivités et les autres Canadiens. Le Processus d'évaluation indépendant (PEI) — la dernière composante de la CRRPI — est un processus de règlement extrajudiciaire qui permet aux anciens pensionnaires de régler leurs demandes d'indemnisation pour sévices sexuels, violences physiques graves et autres actes répréhensibles ayant eu de graves répercussions psychologiques sur le demandeur. Dans le cadre d'une démarche neutre, axée sur les demandeurs, le PEI vise à régler de manière juste et durable les sévices causés par les pensionnats indiens. Des mises à jour sur le PEI sont affichées tous les trois mois dans le site Web du Ministère.

Résultats

Dans le cadre du Programme de résolution des questions des pensionnats indiens, RCAANC a continué de contribuer à la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens en participant en tant que défendeur au processus d'évaluation indépendant (PEI) des revendications restantes, en temps opportun. Les activités de mise en œuvre comprenaient la participation aux audiences, le traitement des paiements selon une norme de service de 20 jours et la prestation de services ministériels et administratifs à l'appui du mandat du Secrétariat d'adjudication qui consiste à exécuter le PEI.

En 2017-2018, la norme de service pour le traitement des paiements a été dépassée de 2,5 points de pourcentage. L'objectif de 85 % pour cette norme de service est considéré comme un objectif minimal acceptable; par conséquent, le programme s'efforce de le dépasser.

Les anciens pensionnaires des pensionnats indiens, y compris tous les membres des Premières Nations, les Inuit, les Métis et les Indiens non inscrits, sans égard au sexe, au genre ou à la région géographique, sont admissibles au PEI. Le nombre d'anciens élèves, hommes et femmes, qui ont présenté une demande au PEI ressemble à celui de l'ensemble de la population autochtone. Le plus grand nombre de demandes provient des provinces de l'Ouest en raison de la présence d'un grand nombre de pensionnats dans ces provinces par le passé.

RCAANC a travaillé avec la DGSPNI au sein de SAC pour s'assurer que des services de santé mentale et de soutien affectif, y compris une ligne d'écoute téléphonique, continuent d'être offerts à environ 80 000 anciens élèves admissibles et à leur famille pendant la durée de la Convention de règlement (ces services relevaient auparavant de Santé Canada avant la création de SAC). Les services en question aident à atténuer les risques pour la santé, comme la toxicomanie, la dépression, le suicide et la violence familiale découlant de taux de traumatismes non résolus vécus par cette population et du stress accru que peuvent vivre ceux qui se trouvent replongés dans le passé dans le cadre des événements et des processus de la Convention de règlement. De plus amples renseignements sur ces services sont disponibles dans les tableaux supplémentaires.

La ligne d'écoute téléphonique des pensionnats indiens est gérée par des conseillers en intervention d'urgence dûment formés. Les appelants peuvent choisir de recourir à des conseillers autochtones ou non autochtones, hommes ou femmes, et les services sont offerts dans les langues officielles que sont le cri, l'inuktitut et l'ojibway. Depuis sa création, 47 % des appelants ont déclaré être des femmes, 36 % des hommes et 17 % n'ont pas révélé leur sexe.

Au 31 mars 2018, le Secrétariat d'adjudication (organisme indépendant financé et appuyé administrativement par le gouvernement du Canada, par l'entremise de RCAANC) avait réglé 37 660 des 38 098 demandes reçues (soit 98,9 %). Selon les prévisions, il restait moins de 30 audiences pour les premiers demandeurs. Toutes les demandes reçues ont maintenant fait l'objet d'une décision d'admission. Les défis qui se posaient à la résolution, comme des questions d'ordre juridique et de procédure, l'incidence réelle et éventuelle des actions en justice et la complexité des dossiers, ont duré toute l'année. Toutefois, grâce au travail continu avec les parties, le Comité de surveillance et d'autres intervenants et partenaires, le Secrétariat d'adjudication a fait de grands progrès dans la résolution de ces cas, qui représentent certains des plus difficiles et complexes du PEI. À l'été 2017, l'adjudicateur en chef a présenté aux tribunaux une stratégie d'achèvement mise à jour décrivant les échéanciers prévus pour le processus d'achèvement, les risques liés au processus de réduction progressive des activités et les mesures en cours pour faire face à ces risques.

Le Secrétariat d'adjudication a également poursuivi la mise en œuvre du programme collectif de contribution du PEI qui, cette année, a fourni un financement totalisant 997 500 dollars à 20 groupes de demandeurs du PEI afin qu'ils participent à des activités de guérison et de soutien mutuel comme des cérémonies, des métiers traditionnels, des cercles de guérison et des ateliers.

Qui plus est, de grands progrès ont été réalisés dans la planification de la mise en œuvre de la décision de 2017 de la Cour suprême du Canada sur la disposition des dossiers du PEI, qui a confirmé le contrôle des demandeurs sur leurs documents privés. Des efforts de sensibilisation et de consultation ont dû être déployés auprès des parties, des intervenants et des groupes communautaires afin de concevoir un programme d'avis efficace et complet à l'intention des demandeurs, qui appuie des décisions éclairées tout en assurant un traitement respectueux de la dignité culturelle et individuelle de chaque demandeur. L'adjudicateur en chef a présenté deux demandes d'instructions aux tribunaux, qui étaient en attente d'une décision en date du 31 mars 2018.

À l'approche de la fin de son mandat, le Secrétariat d'adjudication met la dernière main à deux rapports rétrospectifs exhaustifs : un rapport administratif examinant ses défis et ses réussites en tant qu'organisme indépendant appuyé administrativement par le gouvernement du Canada, et un rapport final complet du PEI au Comité de surveillance. La préparation du rapport final du PEI a été un projet pluriannuel qui a permis de recueillir les points de vue des demandeurs, des parties, des intervenants et d'autres personnes participant à la création et à la mise en œuvre du processus.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les obligations du Canada à l'égard du Processus d'évaluation indépendant, conformément à la Convention de règlement, sont remplies	Pourcentage de décisions avec montant adjugé qui sont traitées aux fins d'un paiement dans les 20 jours civils suivant la période de présentation d'un appel ^a	85 % d'ici le 31 mars 2018	2017-2018 : 87,5 %

^a Indicateur créé en 2017-2018.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
196 289 577	196 289 577	195 414 052	82 449 008	(113 840 569)

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement un nombre moins élevé que prévu de paiements de règlement du processus d'évaluation indépendant (-96,5 millions de dollars). Les coûts de prestation pour la poursuite de la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens ont été inférieurs aux prévisions (-16,5 millions de dollars). Ces montants seront reportés et réduiront donc le besoin de nouveaux fonds supplémentaires.

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
260	262	2

Des renseignements sur le programme 2.4 sont disponibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Résultat stratégique : Les terres et l'économie

Participation entière des personnes et des collectivités des Premières Nations, des Métis, des Indiens non inscrits et des Inuit à l'économie

Programme 3.1 : Entrepreneuriat autochtone

Description

Ce programme soutient et renforce la viabilité à long terme des entreprises autochtones, la participation accrue des Autochtones à l'économie et l'amélioration de la prospérité économique des peuples autochtones. Le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones oriente ce programme, qui aide à la création et à la croissance d'entreprises autochtones viables grâce à un meilleur accès au capital, aux capacités, aux réseaux, aux services d'expansion des entreprises et aux possibilités d'affaires.

Résultats

La transition du Programme d'entrepreneuriat autochtone de RCAANC à l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) et au Réseau des institutions financières autochtones, amorcée en 2014-2015, continue d'évoluer avec un succès croissant. En 2017-2018, RCAANC a conclu une entente de financement de cinq ans avec l'Association (2017-2022). Cette entente permet de gérer et de mettre en œuvre des initiatives clés, notamment l'allocation de prêts pour le développement des Autochtones, le Programme de financement des entreprises autochtones, le Fonds de prêts pour l'accès amélioré, le Programme d'achat d'une réduction d'intérêt et le Programme de développement du potentiel autochtone. Dans le cadre de cette entente, RCAANC collaborera avec les institutions financières autochtones (IFA) et d'autres intervenants clés pour déterminer comment définir et mesurer le succès, concevoir des instruments financiers et des politiques pour soutenir le réseau et favoriser la diversification des sources de financement et des secteurs d'activité. L'ANSAF a démontré sa capacité à gérer des programmes améliorés à l'appui des IFA et du développement des entreprises autochtones.

En 2017-2018, RCAANC a versé un total de 5 millions de dollars à huit organisations provinciales et sociétés de capitaux métisses pour les activités suivantes : établir et capitaliser la première Métis Capital Corporation en Colombie-Britannique; recapitaliser trois Métis Capital Corporations des Prairies; recapitaliser et élargir les Métis Infinity Investments; et appuyer le Ralliement national des Métis pour assurer le leadership et la mise en œuvre stratégique de la Stratégie de développement économique de la Nation métisse.

De plus, le Ministère continue de mettre en œuvre la Stratégie quinquennale de développement économique de la Nation métisse annoncée dans le budget de 2016. Cette initiative stratégique novatrice appuie la diversification et l'amélioration des secteurs d'activité des institutions financières autochtones métisses.

En 2016-2017, l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles, les IFA ont avancé 108 millions de dollars en prêts, soutenant 1 206 entreprises, créant plus de 4 400 emplois et contribuant pour environ 391 millions de dollars au produit intérieur brut. Environ 23 % des entreprises créées ou maintenues avec l'appui de l'ANSAF et du réseau des IFA appartiennent à des femmes autochtones et sont exploitées par elles. L'objectif de 2 % pour les entreprises autochtones créées ou agrandies n'a pas été atteint et a accusé une diminution de 13 % par rapport à l'année précédente, du fait que moins de capital est disponible pour répondre aux besoins et aux coûts croissants de l'entrepreneuriat autochtone.

L'ANSAF continue de mettre en œuvre avec succès un nouveau système de gestion de l'information qui rendra les rapports sur le rendement plus efficaces et uniformes.

De plus, le Programme d'entrepreneuriat autochtone a appuyé des organismes d'affaires autochtones clés (dont l'Association touristique autochtone du Canada, le Conseil canadien pour le commerce autochtone et Travaux autochtones) au moyen de subventions et de contributions. Le programme permettra d'élaborer des stratégies économiques qui aideront à créer et à développer des entreprises autochtones. En 2017-2018, ces subventions et contributions ont totalisé plus de 6,5 millions de dollars. Le programme vise à cultiver une culture d'entrepreneuriat au sein de la communauté d'affaires autochtone, à améliorer les débouchés pour les entreprises autochtones, à améliorer la capacité des organisations commerciales autochtones (p. ex. Conseil canadien pour le commerce autochtone), à informer les employeurs des avantages d'embaucher des Autochtones, et à soutenir les femmes et les jeunes entrepreneurs autochtones.

La Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) vise à accroître les possibilités de marchés fédéraux et à donner aux entreprises autochtones accès au processus global d'approvisionnement fédéral. Les marchés réservés par les ministères et organismes du gouvernement du Canada en vertu de la SAEA s'élevaient à 93,5 millions de dollars en 2015, soit les données les plus récentes disponibles. Afin d'améliorer le rendement de la SAEA, le Ministère a examiné les politiques, les lignes directrices et les mécanismes d'approvisionnement actuels, examiné les pratiques exemplaires d'autres administrations et tenu une séance de consultation avec des organisations autochtones de développement économique. Il en est résulté une meilleure compréhension des lacunes du programme et une meilleure façon d'aller de l'avant dans le cadre de la stratégie. D'autres engagements sont prévus au cours de l'exercice 2018-2019 afin d'élaborer conjointement une nouvelle stratégie d'approvisionnement autochtone à l'appui du programme de modernisation des achats du Canada.

En 2017-2018, RCAANC, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) ont élaboré et présenté la Directive sur l'approvisionnement relative aux revendications territoriales du Nunavut à la Nunavut Tunngavik Inc. (NTI). La NTI a estimé que la directive ne répondait pas à ses attentes. RCAANC, le SCT et SPAC ont ensuite tenu des séances exploratoires avec la NTI pour clarifier le libellé de la Directive et son orientation. En janvier 2018, la NTI a invoqué l'article sur le mécanisme de règlement des différends de la revendication territoriale, et des négociations sont donc en cours pour rectifier la directive afin de répondre à ses préoccupations. Au cours de la première étape du processus de règlement des différends, les parties ont tenu des discussions par l'entremise du comité de mise en œuvre du Nunavut sur les concepts communs afin de sous-tendre une directive fédérale révisée. Les discussions se poursuivront en 2018-2019.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Des entreprises autochtones viables sont créées ou agrandies	Pourcentage d'entreprises autochtones créées et agrandies grâce au soutien des institutions financières autochtones	Augmentation annuelle moyenne de 2 % sur cinq ans (de 2012 à 2016) d'ici le 31 mars 2018	2017-2018 : à venir à l'hiver 2019 2016-2017 : diminution de 13 % 2015-2016 : augmentation de 6 %

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
47 280 254	47 280 254	47 850 801	47 745 484	465 230

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
30	28	(2)

L'information sur le programme 3.1 de niveau inférieur est disponible sur le [site Web de RCAANC](#) et dans l'[InfoBase du GC](#).

Programme 3.2 : Développement économique des communautés**

Description

Ce programme fait la promotion des conditions qui contribueront à améliorer le développement économique des collectivités et la prospérité des peuples autochtones. Le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones et sa vision intitulée « Améliorer la valeur des actifs autochtones » orientent ce programme, qui fait la promotion d'une autosuffisance et d'une participation accrues aux circuits économiques ainsi que du bien-être communautaire. Pour ce faire, les institutions et les Premières Nations bénéficient d'un soutien pour la gestion des terres et de l'environnement de même que pour leur développement économique.

Des renseignements sur l'élément de programme suivant, soit les garanties de prêts pour le développement économique des Indiens, sont présentés dans le [Rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018 de SAC](#). Tous les autres éléments du programme sont présentés sous la rubrique RCAANC et mis en évidence ci-dessous. L'information sur le programme 3.2 de niveau inférieur est disponible sur le [site Web de RCAANC](#) et dans l'[InfoBase du GC](#).

Résultats

En 2017-2018, le Programme de développement économique des communautés a aidé les Premières Nations du Canada à établir des partenariats avec le secteur privé et à saisir les possibilités de développement économique. RCAANC a investi environ 39,6 millions de dollars dans 35 projets d'une valeur supérieure à 250 000 \$ (parcs industriels, centres commerciaux, parcs patrimoniaux, magasin communautaire, complexe sportif). Pour chaque dollar investi par le Ministère dans le cadre de ce programme, plus de trois dollars provenaient du secteur privé ainsi que d'autres sources extérieures au Ministère. Ces 35 projets se répartissaient comme suit à l'échelle régionale : Atlantique (10), Colombie-Britannique (7), Manitoba (7), Québec (4), Alberta (3), Ontario (2) et Saskatchewan (2).

RCAANC participe également à l'Initiative du Bureau de gestion des grands projets avec d'autres ministères fédéraux, notamment : SAC, Ressources naturelles Canada, Pêches et Océans Canada, Transports Canada, Environnement et Changement climatique Canada et d'autres intervenants pour appuyer les efforts des peuples autochtones et des résidents du Nord dans le développement de collectivités autosuffisantes et en vue de jouer un plus grand rôle dans la réalisation des objectifs de développement économique et social du Canada. RCAANC a pour mandat de favoriser et de promouvoir le partenariat et la consultation, l'engagement significatif et la capacité participative des peuples autochtones à prendre part au suivi des grands projets d'exploitation des ressources.

RCAANC continue de faire des progrès dans l'exécution des obligations juridiques du Canada établies par les ententes sur les revendications territoriales et les droits fonciers issus de traités en approuvant 96 ajouts aux réserves, dans la catégorie des obligations juridiques, en 2017-2018, totalisant plus de 73 200 acres de terres. Il s'agit du plus grand nombre d'ajouts approuvés à la réserve au titre des obligations légales, dans la catégorie des obligations légales, depuis 2008.

En 2017-2018, RCAANC a poursuivi le processus pluriannuel de révision des politiques de gestion des terres de la *Loi sur les Indiens* en collaboration avec les intervenants des Premières Nations. Dans le cadre d'un certain nombre de séances de travail conjointes, de nouveaux

concepts stratégiques ont été élaborés dans le domaine de la gestion des terres. L'objectif principal de ces séances était d'élaborer un manuel convivial et à jour qui simplifiera les processus d'aménagement des terres de réserve afin de mieux répondre aux besoins de tous les intervenants. Les révisions visent à faciliter le développement économique dans les réserves, à promouvoir la bonne gouvernance et à encourager l'élaboration de plans d'aménagement du territoire des Premières Nations. Le Ministère continuera de collaborer avec l'Association nationale de gestion des terres autochtones (NALMA) en prévision d'une ébauche de manuel qui sera terminée d'ici la fin de 2019.

De plus, l'Office des normes générales du Canada a élaboré, pour le compte du Ministère, un projet de norme d'enregistrement des terres autochtones afin d'établir une norme pour les futurs registres fonciers autochtones. L'ébauche de la norme a été diffusée pour commentaires par l'Office en mai 2018. De plus, des lignes directrices pour l'entrée en ligne du Système d'enregistrement des terres indiennes ont été élaborées et diffusées à tous les bureaux régionaux afin de régulariser l'enregistrement des instruments fonciers et d'améliorer leur exactitude.

L'initiative sur l'aménagement du territoire est mise en œuvre en partenariat avec des organisations autochtones comme la NALMA, le Tulo Centre of Indigenous Economics et le Nishnawbe Aski Development Fund. En 2017-2018, ces partenariats ont aidé 55 collectivités des Premières Nations à élaborer des plans d'aménagement du territoire et à mener à terme neuf projets d'arpentage, et ont fourni des activités de renforcement des capacités dans ces domaines, au profit de plus de 150 collectivités des Premières Nations.

Dans les réserves, le Ministère a appuyé les activités d'évaluation de la contamination et d'assainissement de 90 sites hautement prioritaires au sein de 47 collectivités, au profit d'environ 76 000 personnes. Il en a résulté une diminution des risques pour la santé et la sécurité humaines, une augmentation des terres disponibles pour le développement et une réduction du passif fédéral lié aux sites contaminés. Le nombre de sites entièrement restaurés est de 33, et la réduction des passifs financiers de 54,3 millions de dollars a largement dépassé les objectifs en raison de niveaux de soutien financier plus élevés que la normale dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et du budget de 2016. Les montants de financement sont plus faibles en 2018-2019 et le seront de nouveau en 2019-2020, ce qui devrait ramener les résultats au niveau des montants cibles.

De plus, le Ministère a tenu une série de séances d'engagement régional dans l'ensemble du pays en mai et juin 2017 pour s'assurer que le processus d'examen environnemental répond aux besoins des collectivités des Premières Nations. Environ 200 représentants des Premières Nations de plus de 160 collectivités ont participé aux discussions. Par conséquent, le Ministère entreprend un examen complet de son processus d'examen environnemental afin de mieux l'harmoniser avec les récentes modifications législatives apportées au processus fédéral d'évaluation des répercussions et de faciliter une participation et une appropriation accrues des collectivités autochtones à ce processus.

RCAANC, en partenariat avec Pêches et Océans Canada, Transports Canada et Ressources naturelles Canada, a également dirigé un mécanisme novateur à guichet unique pour rationaliser le processus de financement des collectivités et organisations autochtones qui souhaitent participer aux discussions sur l'examen des processus d'évaluation environnementale. En 2017-2018, environ 2,3 millions de dollars ont été versés à des groupes autochtones dans le cadre de 195 accords de contribution. Cette mesure a appuyé l'élaboration d'un projet de loi visant à adopter de meilleures règles pour l'examen des grands projets afin de protéger l'environnement du Canada et de faire croître l'économie. La nouvelle approche propose de travailler en partenariat avec les peuples autochtones tout au long du processus, afin d'aboutir à de meilleures décisions de projet.

De plus, le Ministère s'est associé à la NALMA pour collaborer avec les dirigeants et les gestionnaires fonciers des Premières Nations sur la façon de mieux adapter le Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves aux besoins des Premières Nations. Entre mai et septembre 2017, 351 participants de 224 Premières Nations ont assisté à huit séances de participation. À l'heure actuelle, 125 Premières Nations participent au Programme.

L'objectif de 35 % n'a pas été atteint, car il comprenait le nombre cumulatif de Premières Nations inscrites au Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves et au Régime de gestion des terres des Premières Nations (Premières Nations opérationnelles et en développement). La cible incluait incorrectement toutes les Premières Nations en développement du RGTPN devenues opérationnelles, bien que certaines Premières Nations n'aient commencé cette étape qu'en 2017-2018 (53 Premières Nations en développement du RGTPN ayant achevé l'étape de deux ans).

En 2017-2018, 26 nouveaux venus se sont inscrits au RGTPN, ce qui dépasse l'objectif de 15 Premières Nations à se joindre au Régime et souligne l'engagement du Canada envers ce partenariat historique de nation à nation.

La nouvelle formule de financement de fonctionnement a été négociée conjointement entre le Conseil consultatif des terres et le gouvernement du Canada et a été annoncée dans le budget de 2018. Ce financement opérationnel sera en vigueur pour une période de cinq ans se terminant en 2023.

Dans le budget de 2016, le gouvernement s'est engagé à améliorer la gestion des déchets dans les réserves en investissant un montant historique de 409 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2016. Grâce à cet investissement, le Ministère a été en mesure d'appuyer plus de projets liés aux déchets (458 en 2016-2017 et 2017-2018) qu'auparavant. La mise en œuvre de l'Initiative de gestion des déchets solides des Premières Nations a été largement appuyée par les collectivités des Premières Nations, les conseils tribaux et d'autres organisations. Les facteurs clés qui ont contribué à l'obtention de résultats supérieurs aux prévisions en matière de gestion des déchets comprennent l'investissement de ressources financières et humaines supplémentaires, de meilleurs systèmes de suivi des projets et la participation active des collectivités des Premières Nations à l'initiative sur les déchets avec l'appui de l'administration centrale et des bureaux régionaux.

Dans le cadre du [sous-programme des services relatifs aux terres et au développement économique](#)^{xii}, le Ministère a versé plus de 50 millions de dollars directement aux collectivités des Premières Nations et des Inuit pour améliorer la prestation de leurs services de développement économique, tout en appuyant les activités qui créent les conditions nécessaires au développement économique. De plus, des investissements ciblés ont été utilisés pour appuyer les collectivités par l'entremise d'institutions (p. ex. le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones, l'Association nationale de foresterie autochtone), qui renforcent la capacité des collectivités à cerner et à exploiter les possibilités économiques. Il y a une demande croissante de ressources économiques, en particulier pour soutenir les collectivités plus petites et plus éloignées, qui ont toujours connu des difficultés économiques en raison du manque de proximité des centres urbains et de la diversité des perspectives économiques.

L'Initiative de diversification économique des collectivités de la Fédération canadienne des municipalités et du Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones a été prolongée de cinq ans. Cette initiative appuie la planification stratégique conjointe du développement économique entre les municipalités et les collectivités des Premières Nations voisines, ce qui renforce les liens et favorise un développement économique et communautaire mutuellement avantageux. Les relations de collaboration qui en résultent entre les Premières Nations et les municipalités contribuent à promouvoir la réconciliation.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les collectivités des Premières Nations ont la capacité d'exploiter les possibilités de développement économique	Pourcentage de recettes générées par les bandes par rapport au total des revenus ^a	13 % d'ici le 31 mars 2018	2017-2018 : à venir en août 2019 2016-2017 : 14 % 2015-2016 : 15 %

^a Les revenus générés par la communauté inuite ne sont pas inclus car la majeure partie de leur financement pour le développement économique est fournie par l'[Agence canadienne de développement économique du Nord](#)^{xiii}.

Étant donné que SAC a été créé conformément aux décrets en conseil à compter du 30 novembre 2017, les Comptes publics pour SAC couvrent seulement la période du 30 novembre 2017 au 31 mars 2018. Ainsi, les ressources financières et humaines ont été réparties en conséquence dans les tableaux ci-dessous :

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
373 226 056	373 226 056	421 550 875	395 809 015	22 582 959

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement le financement supplémentaire fourni au moyen du Budget supplémentaire des dépenses pour les règlements à l'amiable (+8 millions de dollars) ainsi que le financement des montants adjugés par la cour (+2,8 millions de dollars). Les augmentations reflètent également le financement additionnel fourni par une réaffectation interne de ressources provenant d'autres programmes. Cette augmentation est contrebalancée par le report du financement du Plan d'action sur les sites contaminés fédéraux (-7,4 millions de dollars) et de l'initiative de gestion des déchets (-13,5 millions de dollars) aux exercices ultérieurs. Ces fonds n'ont pas été nécessaires en 2017-2018 et seront reportés, de façon à être disponibles aux fins prévues.

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
456	489	33

L'écart entre les équivalents temps plein prévus et les équivalents temps plein réels reflète principalement le financement supplémentaire fourni au moyen du Budget supplémentaire des dépenses, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Programme 3.3 : Partenariats stratégiques

Description

Ce programme soutient les activités de préparation des collectivités autochtones en vue de participer avec des partenaires à des possibilités économiques, y compris à l'Initiative sur les partenariats stratégiques (IPS), un programme horizontal novateur qui a pour objectif d'harmoniser les efforts fédéraux visant à soutenir la participation des Autochtones à des occasions complexes de développement économique, particulièrement des projets régionaux d'envergure et d'importants projets de mise en valeur des ressources. L'Initiative sur les partenariats stratégiques offre aux partenaires fédéraux un mécanisme permettant de répertorier collectivement les nouvelles possibilités, de cibler les décisions en matière d'investissement et de rationaliser les processus de demande et d'approbation dans le cadre de programmes afin d'appuyer les collectivités autochtones dès les premières étapes des possibilités de développement économique complexes et d'envergure. Ainsi, il est possible d'établir des collaborations plus étroites avec les partenaires non fédéraux, y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé et les collectivités autochtones. Le fait de combler les lacunes des programmes permet aux peuples autochtones de saisir les possibilités liées aux priorités régionales et de participer aux importants projets d'exploitation des ressources, et d'en tirer profit.

Résultats

Des projets pluriannuels dans le cadre de l'Initiative sur les partenariats stratégiques (IPS), qui a récemment pris fin en 2017-2018, ont fait place à de nouveaux investissements dans des domaines comme la pêche en eau douce, la sécurité alimentaire et le tourisme autochtone. Par exemple, l'industrie de la pêche commerciale en eau douce au Manitoba fournit de nombreux emplois et contribue de manière importante à l'économie. L'initiative des pêches commerciales régionales des Prairies (PRCFI) est un effort coordonné des gouvernements fédéral et provincial pour appuyer les activités qui permettront aux pêcheurs autochtones du Manitoba de tirer le meilleur parti de cette occasion. L'initiative du système agricole et alimentaire autochtone vise à aider les communautés et les entrepreneurs autochtones à saisir les occasions qui s'offrent dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, à soutenir les chaînes de valeur locales et à participer aux possibilités de développement économique. L'approche de financement continue à guichet unique de l'IPS visant à simplifier les demandes et les rapports s'est avérée une option efficace pour déterminer comment certains partenaires fédéraux gèrent le financement des projets.

Depuis son lancement en 2010, l'Initiative sur les partenariats stratégiques a permis d'investir plus de 101 millions de dollars dans 38 initiatives à grande échelle, de mobiliser 190 millions de dollars supplémentaires et d'encourager la création de plus de 125 partenariats. Ces efforts profitent à plus de 400 collectivités et organisations autochtones de tout le pays dans divers secteurs de l'économie comme le tourisme, l'énergie propre et les pêches.

Les possibilités économiques régionales et de grands projets de mise en valeur des ressources ayant une incidence sur les collectivités autochtones sont menés en partenariat avec les secteurs public et privé. La valeur de ces investissements est évaluée en examinant le financement que l'IPS génère auprès d'autres partenaires. Ainsi, pour chaque dollar investi dans l'IPS, un montant supplémentaire de 1,50 \$ est obtenu d'autres sources, y compris du secteur privé et d'autres secteurs publics. D'ici la fin de l'exercice 2017-2018, l'objectif de l'IPS a été dépassé, ce qui représente une répercussion directe de la participation d'autres ministères gouvernementaux, de ministères provinciaux et du secteur privé à des initiatives axées sur les possibilités non seulement dans le secteur des ressources naturelles, mais aussi dans des secteurs en croissance de l'économie comme ceux qui ont été mentionnés précédemment.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Des possibilités économiques régionales et les grands projets de ressources touchant les collectivités autochtones sont développés en partenariat avec le secteur privé et le secteur public	Valeur des investissements provenant du gouvernement fédéral et d'autres sources obtenus à l'étape de la préparation des collectivités en vertu de l'Initiative sur les partenariats stratégiques ^a	Rendement de 1:1,5 sur trois ans (pour chaque dollar investi par l'Initiative sur les partenariats stratégiques, un montant de 1,50 \$ est obtenu d'autres sources, y compris le secteur privé et les autres sources du secteur public) d'ici le 31 mars 2018	2017-2018 : 1:3,2 ^b 2016-2017 : 1:≈ 2,3

^a Indicateur créé en 2016-2017.

^b Les résultats réels sont calculés en fonction de 15,1 millions de dollars investis par RCAANC et de 48,4 millions de dollars provenant d'autres sources, y compris le secteur privé et d'autres sources du secteur public.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
32 407 433	32 407 433	43 883 014	43 575 680	11 168 247

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement le financement supplémentaire fourni par une réaffectation interne des ressources d'autres programmes pour répondre aux activités de l'Initiative sur les partenariats stratégiques.

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
70	66	(4)

Les renseignements sur le programme 3.3 sont disponibles sur l'[InfoBase du GC](#).

Programme 3.4 : Infrastructure et capacité**

Description

Ce programme accorde du financement et fournit une aide consultative aux collectivités des Premières Nations pour la construction, l'acquisition, l'exploitation et l'entretien des infrastructures communautaires dans les réserves. Ces infrastructures comprennent les systèmes d'approvisionnement en eau potable, les réseaux d'égout et les édifices communautaires. Le programme inclut également du soutien pour l'aide à la gestion des urgences, les projets d'adaptation aux changements climatiques ainsi que du soutien financier et consultatif pour les réseaux d'aqueduc et d'égout, les établissements d'enseignement, le logement et les autres infrastructures communautaires comme les routes et les ponts, l'électrification et les édifices communautaires (ces quatre sous-programmes sont collectivement désignés sous le nom de Programme d'immobilisations et d'entretien). En fin de compte, ce programme permet aux Premières Nations de participer plus pleinement à l'économie canadienne grâce à la mise en place d'infrastructures qui répondent aux normes établies et aux besoins des collectivités des Premières Nations.

Toute l'information et tous les résultats du programme 3.4 sont présentés dans le [Rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018 de SAC](#), à l'exception du changement climatique, qui est présenté sous la rubrique RCAANC et souligné ci-dessous. L'information est disponible sur les sites Web de [SAC](#) sous le programme : Infrastructure et capacité, de [RCAANC](#) sous le niveau inférieur du programme 3.4 et dans [l'InfoBase du GC](#).

Résultats

À l'appui du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, le Ministère aide les Premières Nations à accroître leur résilience en déterminant les risques et des mesures d'adaptation.

Le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations a dépassé son objectif en ce qui concerne le nombre de plans d'adaptation et de plans d'atténuation des risques qui ont été élaborés pour les collectivités. Un certain nombre de projets ont mené à des évaluations dans plusieurs collectivités, ce qui signifie qu'un plus grand nombre d'évaluations que prévu au départ ont pu être effectuées. Le programme a permis de demander et d'obtenir des fonds supplémentaires dans le cadre du budget de 2017 pour faire face aux répercussions des inondations.

Le programme est également en voie d'atteindre ses objectifs futurs. De nombreuses collectivités ont déjà défini des mesures d'adaptation et sont prêtes à aller de l'avant avec leur mise en œuvre.

Le programme encourage fortement la participation d'un

Dans le cadre du Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations, la Société de services techniques des Premières Nations de l'Ontario, en partenariat avec Ingénieurs Canada et le Centre ontarien de ressources sur les impacts climatiques et l'adaptation, a reçu 345 000 \$ pour un projet pilote de deux ans visant à élaborer un protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques des Premières Nations (CVIIP) pour évaluer les risques climatiques et la résistance de certaines infrastructures. Cet outil a été mis à l'essai et perfectionné dans trois collectivités des Premières Nations qui l'ont utilisé pour évaluer l'impact climatique sur une école, un logement et des installations de traitement de l'eau et des eaux usées (Moose Factory, Première Nation Oneida of the Thames et Mohawks d'Akwesasne). À l'avenir, la formation sur l'utilisation de l'outil sera offerte aux 133 Premières Nations de l'Ontario. De plus, il est prévu de partager l'outil avec d'autres Premières Nations, dont 12 Premières Nations de la Colombie-Britannique.

éventail diversifié de membres de la collectivité, y compris des femmes, des hommes, des aînés et des jeunes. En ce qui concerne le sexe, en 2017-2018, le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations a permis de financer 49 projets, 53 personnes étant inscrites comme responsables ou co-chefs de file, dont 24 (45 %) étaient des femmes. En 2016-2017, 9 (53 %) des 17 chefs de projet étaient des femmes.

Le programme est de conception novatrice, et s'appuie sur un processus d'admission continu et non concurrentiel pour les propositions de projets. Cela diffère grandement du processus « d'appel de propositions » qui est mis en œuvre pour la plupart des programmes de financement ciblés, car il n'y a pas de date limite pour soumettre les demandes de financement. Les premiers commentaires des communautés sur ce modèle novateur ont été très positifs.

Étant donné que SAC a été créé conformément aux décrets en conseil à compter du 30 novembre 2017, les Comptes publics pour SAC couvrent seulement la période du 30 novembre 2017 au 31 mars 2018. Ainsi, les ressources financières et humaines ont été réparties en conséquence dans les tableaux ci-dessous :

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
2 223 946 873	2 223 946 873	992 051 029	992 024 005	(1 231 922 868)

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les crédits présumés accordés à SAC conformément aux décrets en conseil (-1 108,4 millions de dollars) et la réaffectation interne de ressources à d'autres programmes. Cette réduction est compensée par le financement supplémentaire fourni dans le Budget supplémentaire des dépenses pour l'opération retour au foyer (+111,1 millions de dollars), pour poursuivre la négociation et la mise en œuvre d'ententes sur les revendications territoriales globales, les traités et l'autonomie gouvernementale (+6,0 millions de dollars) et l'adaptation au changement climatique (budget de 2017) (+4,5 millions de dollars).

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
450	299	(151)

L'écart entre les équivalents temps plein prévus et les équivalents temps plein réels reflète principalement le financement fourni au moyen du Budget supplémentaire des dépenses, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Programme 3.5 : Participation des Autochtones en milieu urbain*

Toute l'information et tous les résultats du programme 3.5 sont présentés dans le [Rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018 de SAC](#). L'information de niveau inférieur du programme : Participation des Autochtones en milieu urbain est disponible sur le site Web de [SAC](#) et dans l'[InfoBase du GC](#).

Étant donné que SAC a été créé conformément aux décrets en conseil à compter du 30 novembre 2017, les Comptes publics pour SAC couvrent seulement la période du 30 novembre 2017 au 31 mars 2018. Ainsi, les ressources financières et humaines ont été réparties en conséquence dans les tableaux ci-dessous :

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
29 582 303	29 582 303	15 626 786	15 626 786	(13 955 517)

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement les crédits présumés accordés à SAC conformément aux décrets en conseil (-13,5 millions de dollars).

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
13	10	(3)

L'écart entre les équivalents temps plein prévus et les équivalents temps plein réels reflète principalement les crédits présumés à SAC, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Résultat stratégique : Le Nord

Autonomie, prospérité et bien-être des gens et des collectivités du Nord

Programme 4.1 : Gouvernance et gens du Nord

Description

Ce programme renforce les collectivités et les gens du Nord par l'entremise des moyens suivants : le transfert aux gouvernements territoriaux de responsabilités à l'égard des terres et des ressources naturelles; la promotion de relations intergouvernementales efficaces avec les gouvernements territoriaux et inuits; la collaboration avec les organismes inuits et le soutien apporté aux commissaires des territoires; la subvention des coûts des aliments nutritifs périssables et des autres biens essentiels dans les collectivités isolées du Nord; le versement de subventions pour les services hospitaliers et médicaux au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest; le travail avec les gouvernements et les organisations des collectivités du Nord en vue de s'attaquer aux risques et aux défis que posent les changements climatiques; la réduction de la dépendance au diesel; et la promotion des intérêts canadiens et du Nord dans le cadre de forums circumpolaires comme le Conseil de l'Arctique, un organisme international. Les Canadiens et les résidents du Nord bénéficieront du fait que les gouvernements territoriaux en viendront à exercer davantage de contrôle sur leurs propres affaires.

Résultats

En 2017-2018, RCAANC a collaboré avec des partenaires territoriaux, provinciaux et autochtones, ainsi qu'avec d'autres ministères et organismes fédéraux, à l'élaboration conjointe d'un nouveau cadre stratégique pour l'Arctique. Un guide de discussion élaboré conjointement a favorisé un vaste engagement public et un engagement ciblé auprès des résidents du Nord et des intervenants, y compris 25 séances d'engagement : dix tables rondes régionales ont été tenues dans des endroits nordiques et 15 séances avec des groupes d'intervenants ont porté sur les jeunes, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les sciences et la recherche.

Le 9 juillet 2016, la ministre a annoncé la nomination d'un négociateur fédéral en chef chargé de reprendre les négociations sur une entente de principe pour le transfert des responsabilités de gestion des terres et des ressources au Nunavut, et les négociations ont officiellement repris en octobre 2016. Les négociations antérieures sur le transfert des responsabilités ont été interrompues en raison des élections fédérales de 2015, ce qui a entraîné l'expiration du mandat de négociation. À la suite du renouvellement du mandat d'octobre 2016, des séances de négociation ont eu lieu régulièrement tout au long de l'année. L'échéance pour la conclusion d'une entente de principe est octobre 2019, et la mise en œuvre du transfert des responsabilités est prévue d'ici le 31 mars 2023. Afin d'appuyer sa participation au processus de négociation, RCAANC a signé une entente de subvention avec la Nunavut Tunngavik Incorporated pour participer à ce processus de négociation.

En 2017-2018, le Ministère et ses partenaires inuits ont collaboré à l'élaboration d'une vision et de stratégies communes pour répondre aux priorités communes, notamment Nanilavut, la Qikiqtani Truth Commission et le logement inuit. Le Ministère a également conclu un protocole d'entente avec les Pauktuutit Inuit Women of Canada afin d'assurer une collaboration horizontale accrue sur les questions clés touchant les femmes et les enfants inuits.

Le Ministère a continué d'appuyer la Fondation de l'art inuit, ce qui a entraîné le transfert de la responsabilité de la gestion de la marque de commerce Igloo Tag à la Fondation de l'art inuit et la

publication d'une étude sur l'incidence de l'économie artistique inuite sur les producteurs et les consommateurs inuits. Ces mesures ont contribué à accroître la capacité de la communauté artistique inuite à réglementer l'art d'une manière qui profite aux artistes inuits et qui aide à préserver la valeur du patrimoine culturel inuit pour les générations futures. L'appui continu à « A Taste of the Arctic », à la « Journée du phoque sur la Colline » et à la Journée nationale des produits du phoque attire également l'attention sur l'importance de l'industrie de la chasse au phoque pour les collectivités nordiques et côtières.

En participant au Forum des ministres responsables du développement du Nord de septembre 2017 et à d'autres tribunes intergouvernementales dans chaque territoire du Nord, RCAANC a continué de collaborer pour établir et maintenir des relations efficaces avec les résidents du Nord, les gouvernements territoriaux, les organisations autochtones, inuites et métisses et les autres partenaires nécessaires pour faire progresser les enjeux qui les concernent. Parmi les sujets abordés lors du Forum des ministres responsables du développement du Nord, mentionnons les sources de chauffage de remplacement pour les collectivités éloignées du Nord; les répercussions de la main-d'œuvre; l'élaboration de stratégies pour mieux tirer parti des possibilités économiques et les répercussions sur la compréhension et la promotion du développement dans le Nord grâce à l'utilisation de données régionales. Le gouvernement du Canada sera l'hôte du Forum des ministres responsables du développement du Nord en 2018-2019.

Par ailleurs, RCAANC a continué de veiller à ce que les intérêts du Canada soient défendus dans le cadre d'activités de coopération circumpolaire internationale, notamment en dirigeant l'engagement du Canada aux activités du Groupe de travail sur le développement durable du Conseil de l'Arctique. En plus de diriger l'élaboration et l'approbation du tout premier cadre stratégique du groupe, le Ministère (par l'entremise de la Division des affaires circumpolaires) a appuyé les contributions canadiennes à 14 initiatives circumpolaires multipartites couvrant un éventail de domaines thématiques d'importance mutuelle pour les États membres du Conseil de l'Arctique et les organisations des peuples autochtones de l'Arctique. De ces initiatives, 100 % reflétaient la collaboration des gouvernements fédéral et territoriaux et des intervenants autochtones du Canada.

RCAANC a contribué à faire baisser les prix des aliments dans les collectivités isolées du Nord canadien grâce à la subvention alimentaire de Nutrition Nord Canada (NNC). Entre mars 2017 et mars 2018, le coût du Panier de provisions nordique révisé a augmenté de 2,16 %, demeurant sous la valeur de référence de 2011 établie lors du lancement du programme. De plus, le poids des aliments nutritifs périssables expédiés aux collectivités admissibles a augmenté de 8,84 %, ce qui continue d'améliorer la disponibilité des aliments nutritifs périssables dans ces collectivités. Pour faciliter le partage de l'information sur le programme avec le public, les examens de conformité, les données sur les expéditions et les rapports sur les prix ont été affichés sur le site Web du programme.

À la suite du processus d'engagement communautaire de NNC, le Ministère a continué de travailler avec les principaux intervenants et partenaires du programme afin d'élaborer en collaboration des options stratégiques pour éclairer les mises à jour du programme.

À l'appui de la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques et pour renforcer la résilience des résidents du Nord, le programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord a permis de financer 45 évaluations des risques et plans d'adaptation et la mise en œuvre de 14 mesures d'adaptation non structurelles.

Afin de déterminer les priorités pour le Nord, on a élaboré un cadre provisoire pour la Stratégie sur l'adaptation dans le Nord. D'autres engagements sont en cours et devraient être terminés à la fin de 2018 (au lieu du 31 mars 2018, tel que prévu au préalable). L'échéancier a été révisé suite au processus d'engagement amélioré qui a été aligné sur les divers besoins des intervenants.

Des diagnostics de la région du Nord, qui définissent les priorités en matière de réduction de la consommation de diesel, ont été élaborés en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et des partenaires régionaux pour remplacer le plan et le calendrier fédéraux, car ils répondaient mieux aux besoins des intervenants. Il conviendra de s'engager davantage auprès des intervenants régionaux pour valider les diagnostics et élaborer des plans d'action régionaux visant à réduire la dépendance à l'égard du diesel dans le Nord.

Afin d'appuyer la réduction de la dépendance au diesel et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le programme ARDEC Nord (Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord) a permis de financer 29 projets d'énergie renouvelable et/ou d'efficacité énergétique. Les projets financés par ARDEC Nord sont de plus en plus vastes et complexes et nécessitent souvent des négociations entre les services publics, les gouvernements et d'autres intervenants ainsi qu'une planification prolongée. Par conséquent, ces projets sont à l'étape de la planification (52 %) pour une période plus longue que prévu, ce qui réduit le pourcentage de projets en construction (24 %) et en exploitation (24 %).

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les résidents du Nord exercent un plus grand contrôle sur leurs affaires économiques et politiques	Nombre d'ententes définitives conclues avec les gouvernements territoriaux concernant le transfert des responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources	Trois d'ici le 31 mars 2023	2017-2018 : 2 2016-2017 : 2 2015-2016 : 2
L'accès à des aliments nutritifs et périssables dans les communautés admissibles est renforcé	Tendance annuelle du prix du Panier de provisions nordique révisé	Équivalente ou en deçà de la tendance annuelle (augmentation ou réduction) de l'Indice des prix à la consommation du panier des provisions alimentaires d'ici le 31 mars 2018	2017-2018 : au-dessus de la tendance annuelle 2016-2017 : au-dessus de la tendance annuelle 2015-2016 : en deçà de la tendance annuelle
Les collectivités, les gouvernements et les organisations du Nord cernent les priorités pour les activités d'adaptation et la réduction de la dépendance au diesel	La planification stratégique pour cerner les priorités dans le Nord est élaborée ^a	Stratégie pour l'adaptation dans le Nord complétée d'ici le 31 mars 2018	2017-2018 : en cours 2016-2017 : en cours
		Le plan et l'échéancier fédéraux pour la réduction de la dépendance au diesel sont complétés d'ici le 31 mars 2018	2017-2018 : non achevé ^b 2016-2017 : en cours

^a Indicateur créé en 2016-2017.

^b Le plan fédéral et le calendrier ont été remplacés par des diagnostics régionaux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
176 213 122	176 213 122	197 812 103	181 866 689	5 653 567

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement le financement supplémentaire fourni dans le Budget supplémentaire des dépenses pour les investissements du budget de 2017 pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets (+13,9 millions de dollars) et pour l'Accord de principe sur le transfert des responsabilités au Nunavut (+2,7 millions de dollars), ainsi que le financement fourni par la réaffectation interne des ressources. Cette augmentation est contrebalancée par le report du financement de Nutrition Nord Canada (-14,7 millions de dollars) aux exercices ultérieurs. Ces fonds n'ont pas été nécessaires en 2017-2018 et seront reportés, de manière à être disponibles aux fins prévues.

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
88	83	(5)

L'information sur le programme 4.1 de niveau inférieur est disponible sur le [site Web de RCAANC](#) et dans [l'InfoBase du GC](#).

Programme 4.2 : Science et technologies du Nord

Description

Ce programme soutient la recherche scientifique et la technologie dans le Nord par l'entremise de programmes et d'infrastructures afin de veiller à ce que les politiques nationales et internationales sur les principaux enjeux du Nord soient mieux éclairées grâce à une base de connaissances scientifiques. Ce programme met l'accent sur : la recherche et la surveillance des contaminants et de leurs incidences sur l'écosystème et la santé humaine par l'entremise du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord; l'évaluation, la gestion et la diffusion des données et des résultats scientifiques et la transmission d'une expertise afin d'aider à éclairer l'élaboration de politiques publiques et de contrôles internationaux sur certains contaminants; et le soutien de la construction de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique. Les résidents du Nord et l'ensemble des Canadiens tireront avantage d'une base de connaissances qui appuie la santé et le développement durable, ainsi que le positionnement du Canada en tant que chef de file international dans le domaine des sciences et des technologies de l'Arctique.

Résultats

L'atelier sur les résultats du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord a eu lieu à Yellowknife, du 26 au 28 septembre 2017. Il a réuni des scientifiques, des résidents du Nord, des organisations autochtones et des représentants gouvernementaux pour examiner l'état actuel des connaissances sur les contaminants provenant de sources à grande distance et leur lien avec les aliments traditionnels, et en discuter. Cet événement a marqué une étape importante, soit le 25^e anniversaire du programme. Il a été l'occasion de réfléchir aux réalisations de cette période, notamment les efforts qui ont mené à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et à la Convention de Minamata sur le mercure, ainsi qu'à l'engagement durable du Programme envers des partenariats avec les peuples et organisations autochtones, fondés sur le respect mutuel.

RCAANC a dirigé et coordonné la participation du Canada au Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique du Conseil de l'Arctique, contribuant ainsi à l'élaboration et à la publication de rapports sur les questions de pollution, de changement climatique, d'adaptation et de résilience pour la réunion ministérielle de 2017. À la date d'achèvement prévue (1^{er} juillet 2017), le campus de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique (SRCEA) était largement opérationnel. Des inspections de rendement importantes, y compris celles des systèmes mécaniques et électriques de l'édifice principal de la recherche, ont eu lieu au cours du quatrième trimestre de 2017-2018. En juin 2018, un rendement substantiel partiel a été accordé et l'accès au bâtiment principal de recherche a été autorisé. La phase finale de la construction est axée sur les éléments en suspens, y compris les aspects des systèmes mécaniques et des travaux de génie civil (c.-à-d. la route d'accès et l'aménagement paysager).

L'intégration communautaire est un objectif clé du projet du SRCEA, et comprend une relation mutuellement bénéfique entre le campus du SRCEA et la communauté de Cambridge Bay. En 2017-2018, RCAANC a versé plus de 1,5 million de dollars pour l'achat d'un camion d'égoûts, d'un camion à ordures et d'un camion à incendie afin de réduire les contraintes liées au parc automobile actuel, en ajoutant les besoins du campus du SRCEA. Qui plus est, RCAANC a collaboré avec la Qulliq Energy Corporation, l'autorité locale en matière d'énergie, pour

En mars 2018, la construction du campus du SRCEA a donné lieu à plus de 219 000 heures d'emploi inuit d'une valeur de plus de 7 millions de dollars. Des activités de perfectionnement des compétences d'une valeur de 400 000 \$ ont été entreprises et des contrats de construction d'une valeur de 51,5 millions de dollars ont été attribués à des entreprises enregistrées sous le nom de Nunavut Tunngavik Inc.

veiller à ce que le campus du SRCEA s'intègre harmonieusement à la collectivité et n'exerce pas de pressions indues sur les services publics. À l'appui de l'engagement du gouvernement envers le Nord, un plan de retombées économiques pour les Inuit élaboré par la société de gestion de la construction a été mis en place pour respecter les obligations découlant de l'Entente sur les revendications territoriales du Nunavut.

RCAANC continue d'appuyer Savoir polaire Canada pour répondre aux exigences de la transition du campus du SRCEA et travaille en collaboration avec Savoir polaire Canada pour assurer l'harmonisation entre l'infrastructure et les besoins des programmes scientifiques et technologiques. Les modifications apportées à la *Loi sur le SRCEA* ont reçu la sanction royale le 21 juin 2018, permettant le transfert de tous les biens immobiliers associés à la station à Savoir polaire Canada. Le transfert du titre par décret en conseil d'ici le 31 mars 2019 marquera la dernière étape, pour RCAANC, de l'établissement de Savoir polaire Canada.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La politique nationale et internationale sur la santé et le développement durable dans le Nord est mieux éclairée grâce à une base de connaissances scientifiques	Pourcentage des bases de données du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord servant aux évaluations et aux obligations régionales, nationales et internationales pertinentes sur le plan des politiques en vertu des conventions internationales	80 % d'ici le 31 mars 2018	2017-2018 : 90 % 2016-2017 : 90 % 2015-2016 : 100 %
Le Canada est positionné en tant que chef de file international pour ce qui est des sciences et de la technologie dans l'Arctique	Lancement de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique ^a	La station de recherche est opérationnelle au 1 ^{er} juillet 2017	2017-2018 : terminé à 90 %. 2016-2017 : en bonne voie de réalisation

^a Indicateur créé en 2016-2017.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
47 546 846	47 546 846	57 354 893	38 663 724	(8 883 122)

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement le financement supplémentaire fourni dans le Budget supplémentaire des dépenses et le report du budget d'immobilisations de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique (+10,0 millions de dollars). Cette augmentation est compensée par le report des activités associées à la SRCEA (-18,5 millions de dollars). Ces fonds n'ont pas été nécessaires en 2017-2018 et seront reportés ultérieurement, de manière à être disponibles aux fins prévues.

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
45	38	(7)

La différence entre les équivalents temps plein prévus et les équivalents temps plein réels reflète le financement supplémentaire fourni au moyen du Budget supplémentaire des dépenses, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

L'information sur le programme 4.2 de niveau inférieur est disponible sur le [site Web de RCAANC](#) et dans [l'InfoBase du GC](#).

Programme 4.3 : Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord

Description

Ce programme met l'accent sur la gestion, le développement durable et la surveillance réglementaire des terres, des eaux, des ressources naturelles et de l'environnement du Nord, sur l'exercice du rôle qui incombe au Ministère à titre de gestionnaire des ressources naturelles du gouvernement du Canada au Nunavut et dans les zones extracôtières du Nord ainsi que sur les responsabilités résiduelles du Ministère à la suite du transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Ce programme comprend : la gestion de la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières; le soutien de la gestion durable de l'exploration et de la mise en valeur actives des ressources minérales; le soutien de la saine gestion des sites contaminés et des quelques étendues de terre et d'eau toujours gérés par AANC dans le Nord; l'achèvement du plan d'aménagement du territoire, y compris des zones destinées à la conservation, à la mise en valeur et à d'autres usages. Les résidents du Nord et les Canadiens profiteront des possibilités économiques et du développement durable.

Résultats

Les modifications apportées à la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* (projet de loi C-17) ont reçu la sanction royale le 14 décembre 2017. Ces modifications répondaient aux préoccupations des Premières Nations du Yukon et comprenaient la suppression des délais temporels des évaluations environnementales; la suppression d'une disposition qui exemptait les projets d'une réévaluation à moins que le projet n'ait été considérablement modifié; la suppression des instructions stratégiques ministérielles et la suppression d'une disposition qui aurait permis au ministre de déléguer à un ministre territorial tous les pouvoirs prévus aux termes de la Loi.

Les modifications qui pourraient être apportées pour répondre aux préoccupations des gouvernements autochtones concernant la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (LGRVM) dans les Territoires du Nord-Ouest ont fait l'objet de consultations avec les organisations autochtones et le gouvernement territorial.

Des cibles révisées pour l'élaboration du Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires (SAP) ont été atteintes en 2017-2018 pour les consultations stratégiques. L'achèvement de la première ébauche du règlement d'application de la LGRVM et la conclusion des consultations sur cette première ébauche ont également été réalisés.

Les objectifs ont été révisés en 2017-2018 en raison d'un manque de ressources en rédaction réglementaire. Un plan révisé a été mis en place pour rédiger les trois ensembles distincts de règlements sur les SAP pour la LGRVM, la *Loi sur les terres territoriales* (LTT) et la *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut* séparément.

En 2017, le pourcentage des terres domaniales canadiennes sous licence gérées par RCAANC est passé à 25 % en raison de la diminution du nombre total d'hectares sous licence.

En 2017, sur un total de 2 111,3 millions de dollars en dépenses d'exploration et de mise en valeur des gisements au Canada, 8 %, soit 169,3 millions de dollars, ont été engagés au Nunavut.

En septembre 2017, le Canada, la Kivalliq Inuit Association et Mines Agnico Eagle Limitée ont signé une entente de gestion de la sécurité pour permettre au Ministère et au propriétaire foncier inuit de cogérer la garantie financière pour la remise en état du site minier du projet minier Whale Tail d'Agnico.

Un processus de consultation d'un an a été mené à terme avec les titulaires de permis d'exploitation pétrolière et gazière dans la mer de Beaufort et d'autres intervenants clés du Nord et autochtones, en mettant l'accent sur la situation des droits et intérêts des titulaires de permis dans le contexte d'un nouveau cadre stratégique pour l'Arctique.

RCAANC a travaillé en étroite collaboration avec les communautés autochtones à la mise en œuvre de l'évaluation environnementale stratégique régionale de Beaufort et de l'évaluation environnementale stratégique de la baie de Baffin et du détroit de Davis.

L'évaluation environnementale stratégique régionale de Beaufort et l'évaluation environnementale stratégique de la baie de Baffin et du détroit de Davis font appel à la science et aux connaissances traditionnelles pour éclairer la prise de décisions concernant les activités pétrolières et gazières possibles dans ces régions. La Inuvialuit Regional Corporation et la Qikiqtani Inuit Association recueillent les connaissances traditionnelles pour les inclure dans ces évaluations.

En 2017-2018, le Ministère, à l'aide d'une approche axée sur les risques, a entrepris avec succès un programme d'inspections pour s'assurer que les promoteurs respectaient leurs autorisations relatives aux terres et aux eaux. Ce travail permet de s'assurer que l'impact environnemental a été réduit au minimum et que les intérêts de la Couronne ont été pris en compte.

Pour s'assurer que les points de vue du Ministère sur les ressources extracôtières marines sont connus et respectés, il faut participer à divers forums nationaux et internationaux. À cette fin, le Ministère a participé activement à divers comités interministériels fédéraux liés à la gestion des océans ainsi qu'au Groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur la protection de l'environnement marin arctique (PEMA) à titre de membre de la délégation canadienne et de co-chef du projet sur la participation significative des peuples autochtones et des collectivités locales aux activités marines (MEMA).

RCAANC a participé à quatre examens de projets soumis à l'approbation ministérielle en 2017-2018, y compris les audiences finales pour tous. Le rapport d'évaluation environnementale du projet de Prairie Creek a été soumis à l'examen des ministres responsables le 12 septembre 2017, tandis que le rapport d'évaluation environnementale du projet de la route toutes saisons des Tlichos a été soumis le 29 mars 2018. Le 19 janvier 2018, les ministres responsables ont présenté une demande d'information au promoteur de Prairie Creek afin de répondre aux questions soulevées par les groupes autochtones. La décision sur ces deux projets est en suspens, mais les délais prescrits par la LGRVM sont respectés. Au Nunavut, des décisions positives ont été prises à l'égard de la mine d'or Back River et de la fosse de Whale Tail; seule cette dernière était assujettie à des délais réglementés.

RCAANC a entrepris des activités d'assainissement ou de gestion des risques dans 22 sites contaminés afin d'assurer la protection de la santé et de la sécurité humaines et environnementales.

Le Ministère a continué de collaborer avec les partenaires autochtones et les intervenants intéressés à la planification et à la mise en œuvre de l'assainissement des sites contaminés et a tenu 213 consultations communautaires en 2017-2018 dans le Nord. Les événements comprenaient des réunions publiques, des réunions avec les Premières Nations touchées, des visites de sites et des activités de sensibilisation dans les écoles. La rétroaction issue de ces séances de participation a servi à éclairer les principales décisions relatives au projet dans le cadre du processus d'assainissement des lieux contaminés. Par exemple, RCAANC a mené un certain nombre de consultations communautaires dans la région entourant la mine Faro afin de dresser une liste des intérêts environnementaux et socio-économiques liés au site contaminé que les intervenants locaux aimeraient voir examinés durant la phase d'évaluation du site. Pour ce qui est de la mine Giant, les commentaires recueillis lors des réunions d'engagement communautaire ont éclairé la

prise de décision du Ministère sur les activités d'assainissement et de fermeture et ont appuyé les programmes communautaires de surveillance, les programmes de formation, les évaluations des répercussions archéologiques, les évaluations du stress et les études sur le savoir traditionnel.

RCAANC a mis à jour les évaluations des risques pour chaque projet actif du portefeuille du Programme des sites contaminés du Nord afin de cerner les risques pour la gestion et l'exécution des projets. Les résultats des évaluations des risques ont éclairé le processus de planification du projet, y compris l'élaboration de mesures de contingence, et la mise en œuvre des stratégies de traitement et d'atténuation des risques a fait l'objet de rapports réguliers et d'une surveillance de niveau supérieur. Voici une description des activités de gestion des risques des deux plus importants sites contaminés du Ministère :

- À la mine de Faro, RCAANC a entrepris un certain nombre d'activités importantes d'atténuation des risques et de suivi et d'entretien. Le Ministère a notamment continué de travailler à la conception de la dérivation du ruisseau de North Fork Rose Creek. De plus, des experts ont commencé à enlever le poisson d'un cours d'eau contaminé près du site. RCAANC a également continué de collaborer avec les collectivités locales en vue de soumettre un plan d'assainissement à l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon à l'automne 2018. Enfin, en raison de retards importants, RCAANC a pris en charge l'ensemble des travaux d'acquisition du maître d'œuvre des travaux urgents qui seront désormais attribués à l'été 2018.
- Pour la mine Giant, RCAANC a fait un appel d'offres à la Nahanni Construction Ltd. afin de stabiliser le dernier complexe d'exploitation à risque élevé de la mine. De plus, les entrepreneurs ont continué de réparer les couvercles de tête, d'améliorer le contrôle au sol, l'alimentation électrique et les lignes de communication pour s'assurer que la mine souterraine était accessible aux travailleurs en toute sécurité. En préparation des travaux d'assainissement, le Ministère a entrepris d'importantes consultations avec les Autochtones et d'autres intervenants pour les aider à élaborer un projet de plan de fermeture et de remise en état. L'ébauche du plan a été soumise au public pour commentaires avant d'être présentée dans le cadre du processus de délivrance des permis d'utilisation de l'eau en 2018-2019. Le Ministère a également embauché un directeur de la construction en décembre 2017 et a poursuivi les travaux pour répondre aux exigences de l'évaluation environnementale de 2014 auxquelles il faut satisfaire avant la délivrance du permis d'utilisation de l'eau, comme l'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement, l'exploration des options de financement à long terme des projets et la finalisation des options pour la nouvelle usine de traitement des eaux.

Résultats atteints			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les responsabilités du Canada en matière d'appui aux régimes réglementaires efficaces dans les territoires sont exécutées de façon à fournir de l'assurance aux Autochtones, résidents du Nord et promoteurs de projet	Nombre de lois (nouvelle ou modifiée) adoptées	1 d'ici le 31 mars 2018	2017-2018 : 1 2016-2017 : 0 2015-2016 : 1
	Nombre de règlements (nouveaux ou modifiés) adoptés	1 d'ici le 31 mars 2018	2017-2018 : 2 2016-2017 : 1 2015-2016 : 2
	Pourcentage des projets du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest pour lesquels le ministre est un décideur et pour lesquels la décision sur l'évaluation environnementale est prise dans les délais réglementaires	100 % d'ici le 31 mars 2018	2017-2018 : 100 % 2016-2017 : 100 % 2015-2016 : 100 %

Résultats atteints			
La gouvernance environnementale des sites contaminés est responsable et durable	Pourcentage de projets de sites contaminés avec un coefficient de risque « très élevé » ou « élevé » qui ont des stratégies d'atténuation en place ^a	100 % d'ici le 31 mars 2018	2017-2018 : 87 % 2016-2017 : 100 %

^a Indicateur créé en 2016-2017.

Nota : Le Rapport sur les résultats ministériels de 2016-2017 comportait une erreur dans les résultats réels des cotes attribuées au « Nunavut, aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon selon l'indice de perception des politiques », comme l'indique l'Institut Fraser. Sondage annuel auprès des sociétés minières (fourni annuellement et non par exercice financier). Les résultats auraient dû être les suivants : Territoires du Nord-Ouest - 72,77 (pour 2016), 64,46 (pour 2015); Yukon - 84,81 (pour 2016), 76,66 (pour 2015) et Nunavut -68,80 (pour 2016), 68,85 (pour 2015). Cet indicateur a été abandonné pour l'exercice 2017-2018.

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
264 322 708	264 322 708	278 503 245	211 087 345	(53 235 363)

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement le financement supplémentaire fourni dans le Budget supplémentaire des dépenses pour l'évaluation, la gestion et l'assainissement des sites contaminés fédéraux (+1,1 million de dollars) ainsi que le financement fourni par une réaffectation interne des ressources d'autres programmes (+7,5 millions de dollars). Cette augmentation est en partie contrebalancée par le report des activités associées au Plan d'action sur les sites contaminés fédéraux (-67,0 millions de dollars). Le financement connexe n'a pas été requis en 2017-2018 et sera reporté, de manière à être disponible aux fins prévues.

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
230	240	10

L'information sur le programme 4.3 de niveau inférieur est disponible sur le [site Web de RCAANC](#) et dans [l'InfoBase du GC](#).

Services internes

Description

On entend par Services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des Services internes du ministère. Les 10 catégories de service sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Résultats

En août 2017, le premier ministre a annoncé que le ministère des Affaires autochtones et du Nord canadien serait dissous et remplacé par deux ministères, soit RCAANC et SAC. RCAANC met l'accent sur l'avancement des relations de nation à nation, Couronne-Inuit et de gouvernement à gouvernement, en appuyant la vision des peuples autochtones de l'autodétermination et en dirigeant le travail du Canada dans le Nord. SAC améliore l'accès à des services de haute qualité pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis, appuie et élimine les obstacles au contrôle autochtone de la prestation des services et s'efforce d'améliorer la santé et les résultats socioéconomiques des collectivités des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Le processus de transformation est soutenu par des services internes communs. Par conséquent, la section des résultats des services internes est la même pour les deux ministères.

Services de gestion et de surveillance

Dans le cadre de son engagement à l'égard de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, le Ministère a continué de renforcer sa capacité de recherche et d'analyse démographique et socioéconomique. D'importants investissements ont été faits en 2017-2018, tant dans la collecte que dans la diffusion des données de l'Enquête auprès des peuples autochtones, y compris l'Enquête sur le développement de la main-d'oeuvre et de l'emploi des Premières Nations. Dans le cadre de ces efforts, le Ministère a continué de travailler avec des partenaires comme le Centre de gouvernance de l'information des Premières nations, Statistique Canada et le milieu universitaire pour mieux comprendre les écarts socioéconomiques entre les peuples autochtones et non autochtones. Avec la publication récente des données du Recensement de la population de 2016, le Ministère met à jour de nombreux outils de mesure et produits de recherche, y compris l'Indice de bien-être des collectivités, l'indice d'éloignement et l'indice environnemental et les projections démographiques autochtones.

Le Ministère a dépassé son objectif de 35 projets et a réalisé plus de 38 initiatives importantes liées au développement de données, à l'analyse, à la recherche ciblée et aux projets de transfert des connaissances. Ces projets permettent le partage et la diffusion des résultats avec divers partenaires et intervenants.

Le Ministère a également redoublé d'efforts pour assurer une plus grande transparence et une meilleure reddition de comptes en matière de rendement. À cet égard, le Ministère a mis en œuvre avec succès la Politique sur les résultats, adoptée par le Conseil du Trésor le 1^{er} juillet 2016. Cela a nécessité l'élaboration et l'approbation subséquente de deux cadres de résultats ministériels transitoires pour RCAANC et SAC. Le Ministère a également élaboré 49 profils d'information sur le rendement des programmes pour faciliter la surveillance et l'évaluation du rendement. De plus, 113 indicateurs de rendement au total ont été rendus

publics par l'entremise du système InfoBase du gouvernement du Canada afin de permettre une communication plus claire des résultats aux peuples autochtones et non autochtones. Le Ministère appuie également l'établissement de rapports sur l'état d'avancement des lettres de mandat de la [ministre Bennett](#) et du [ministre LeBlanc](#) au moyen d'un système de [suivi des lettres de mandat](#)^{xiv}.

À l'interne, l'efficacité et l'efficacités du Ministère ont été renforcées à RCAANC et à SAC grâce à un certain nombre d'activités de certification, notamment six projets de vérification interne, sept projets d'évaluation, seize projets de gestion des risques et dix-sept examens financiers et enquêtes. Des travaux spécifiques de vérification et d'évaluation des risques ont été réalisés à l'appui des activités de transformation.

En 2017-2018, la Direction générale de l'évaluation, de la mesure du rendement et de l'examen a géré un projet de stage intitulé « Pourquoi certaines Premières Nations ne vont-elles pas au-delà de la *Loi sur les Indiens?* », qui explorait la voie vers l'autodétermination envisagée par les Premières Nations. En 2018-2019, les stagiaires étudieront comment les ministères peuvent mieux élaborer conjointement des évaluations et travailler avec des partenaires autochtones.

Services des communications

En 2017-2018, plusieurs activités novatrices ont été entreprises afin de continuer à jeter des ponts entre les peuples autochtones et non autochtones, en particulier les jeunes. Ces activités comprenaient une vaste campagne de sensibilisation, sur le Web et les médias sociaux, portant sur la réussite et l'innovation autochtones, la célébration de la langue et de la culture autochtones, l'avancement des engagements du gouvernement du Canada envers les peuples autochtones et les résidents du Nord (par exemple, l'avancement de l'infrastructure par la cartographie) et sur les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Le Web, les médias sociaux et les activités de sensibilisation ont également mis l'accent sur l'amplification des voix autochtones, que ce soit au moyen de #IndigenousReads, #IndigenousSuccess ou en travaillant avec des groupes de jeunes autochtones et des groupes qui soutiennent les jeunes autochtones, comme Canadian Roots Exchange, We Matter, [Indspire](#)^{xv} et les jeunes participant aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord.

Services de gestion des ressources humaines

Les ministères ont mis en œuvre avec succès le Cadre de recrutement et de maintien en poste des personnes autochtones. L'engagement des ministères à l'égard de ce cadre est directement lié à leur mission et au désir des organisations d'avoir un effectif qui tient compte des différences culturelles et qui est représentatif des collectivités autochtones. Le Cadre fournit des approches de recrutement ciblées, novatrices, stratégiques et culturellement adaptées et sensibilise davantage les peuples et les communautés autochtones aux possibilités d'emploi. La formation linguistique destinée aux employés autochtones dans le cadre de l'Initiative du sous-ministre sur la main-d'œuvre autochtone est également sur la bonne voie, des groupes francophones et anglophones étant formés. L'Initiative de développement du leadership autochtone continue de favoriser la mise en place de leaders autochtones solides au sein de la fonction publique, grâce à la diplomation de sa quatrième cohorte et au lancement de sa cinquième cohorte, à laquelle ont participé dix autres ministères.

Avant la dissolution d'AINC, le travail du Ministère sur l'élaboration de sa Stratégie sur le mieux-être en milieu de travail et la santé mentale était presque terminé. À la suite d'un vaste engagement, les deux ministères se sont appuyés sur le travail déjà accompli et ont saisi l'occasion d'élaborer leurs propres stratégies en milieu de travail qui reflètent leur nouveau mandat et la culture de leurs employés.

Les ministères continuent de régler les questions de rémunération liées à la mise en œuvre du système de paye Phénix. L'équipe d'intervention interne de Phénix a fourni un soutien aux employés et aux organisations en ce qui concerne la rémunération et d'autres questions liées aux défis découlant de la transformation. Le processus d'intégration des employés à SAC a été amorcé, y compris le transfert des employés des secteurs des opérations régionales et de l'éducation, des programmes de développement social et des partenariats de l'ancien AINC et de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuit de Santé Canada.

Services de gestion des finances

En 2017-2018, le Ministère a modernisé et amélioré ses processus de financement pour veiller à ce que les fonds soient alloués aux Premières Nations de manière plus opportune et plus efficace. À cet égard, le Ministère a amélioré son processus budgétaire fédéral et a réussi à obtenir des fonds du budget fédéral pour améliorer le niveau de vie des peuples autochtones. Il a également mis sur pied un centre d'expertise sur l'établissement des coûts, qui a joué un rôle déterminant dans la prestation d'une orientation, d'aide et de conseils en matière d'estimation des coûts fournis aux intervenants.

Services de gestion de l'information et Services des technologies de l'information

Le Ministère continue d'aller de l'avant avec la mise en œuvre des initiatives clés décrites dans la Stratégie de gestion de l'information de 2016-2019 et a établi un bureau de transformation de la gestion de l'information pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie. À l'appui de l'Initiative de transformation des services de courriel dirigée par le gouvernement du Canada, le Ministère a terminé ses efforts d'intégration. De plus, la mise en œuvre du système GCdocs progresse comme prévu et devrait s'achever en 2019-2020. Le Ministère continue également d'appuyer Services partagés Canada dans le cadre des travaux de migration des charges de travail dirigés par le gouvernement du Canada et portant sur la mise à niveau des systèmes d'exploitation (Win2003) et d'autres initiatives liées aux infrastructures. Le nombre global de systèmes ministériels continue de diminuer grâce aux efforts de mise hors service et de rationalisation. Le Ministère continue en outre de perfectionner ses pratiques de gestion des données grâce à la mise en œuvre d'un régime de gouvernance, de processus et d'outils clés.

Services de gestion des biens, Services de gestion du matériel et Services de gestion des acquisitions

Dans le cadre de son engagement à améliorer la prestation des services et à faire progresser le programme de modernisation des achats du gouvernement, le système de gestion des acquisitions du Ministère (mis en œuvre en 2016) a été automatisé avec succès en 2017-2018. Ce système est en tout conforme à la stratégie de modernisation des technologies de l'information du gouvernement et améliorera les niveaux de service offerts aux clients du Ministère en augmentant l'efficacité et l'efficience des services de gestion des acquisitions.

En 2017-2018, le Ministère a également poursuivi la mise en œuvre de son Plan d'action triennal de 2016-2019 en matière de gestion des biens immobiliers afin de s'attaquer aux questions immobilières du Ministère, y compris les risques pour la santé et la sécurité dans les structures hors réserve du Ministère. Des progrès importants ont été réalisés dans un certain nombre de domaines, notamment les inspections de protection contre les incendies, les enquêtes sur les substances désignées (y compris l'amiante) et les évaluations de l'état des bâtiments. Des mesures correctives visant à donner suite aux résultats de ces évaluations ont été mises en œuvre, et les autres recommandations et la planification stratégique portant sur des biens précis devraient être mises en application au cours de la dernière année du Plan d'action (2018-2019).

Ressources financières budgétaires (en dollars)				
Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2017-2018
234 773 957	234 773 957	316 280 777	285 366 303	50 592 346

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète principalement le financement supplémentaire fourni au moyen du Budget supplémentaire des dépenses pour faire progresser les mesures de réconciliation (+4,2 millions de dollars) ainsi que le financement fourni pour les rajustements de rémunération (+12,3 millions de dollars) et le report prospectif du budget de fonctionnement et d'immobilisations (+10,5 millions de dollars). La différence reflète également les crédits présumés alloués à SAC conformément aux décrets en conseil (-12,2 millions de dollars) et les réaffectations internes pour faire face aux pressions financières dans les domaines suivants : technologie de l'information; services juridiques (facturation du ministère de la Justice pour les dossiers de contentieux des Affaires autochtones et du Nord Canada et de SAC); gestion et surveillance; gestion financière et gestion du matériel.

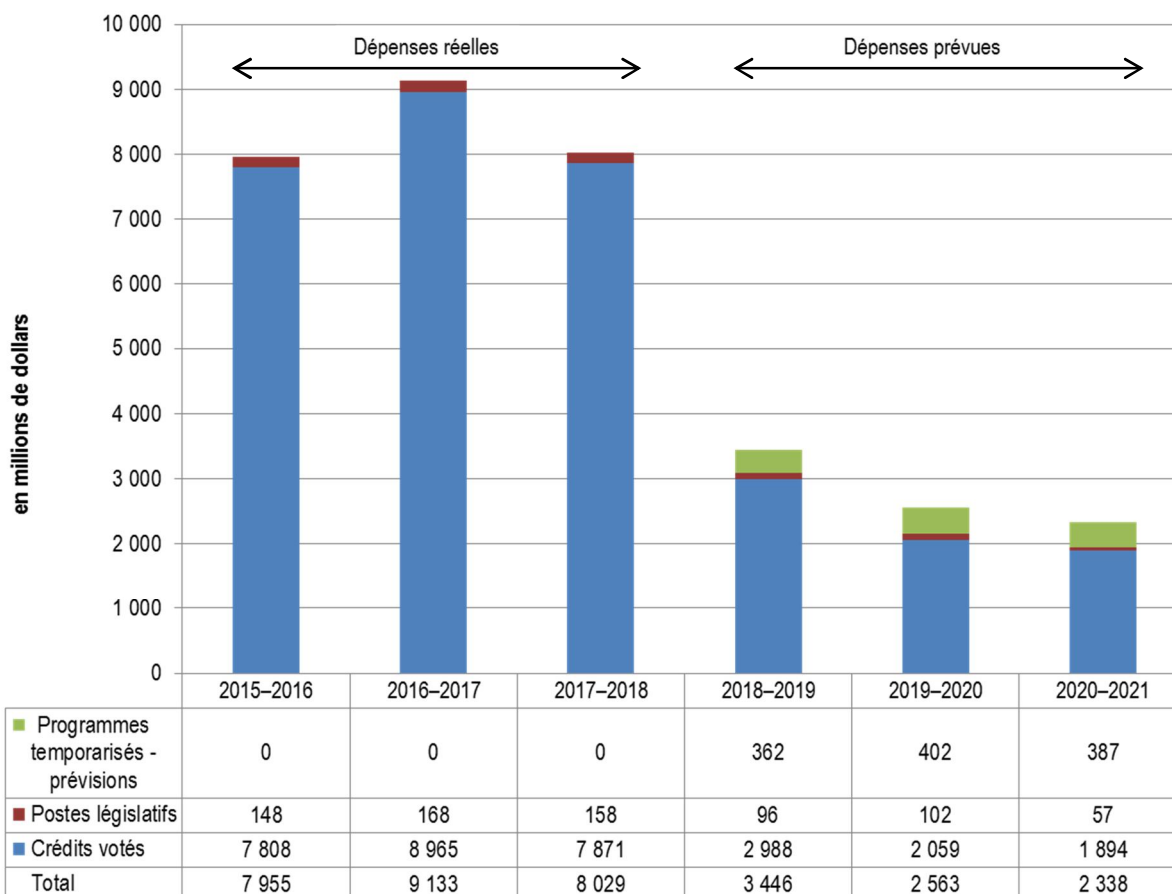
La plus grande partie du financement des services de soutien interne de SAC se trouve sous la rubrique RCAANC, dans l'attente d'éventuels transferts lorsque la structure et les niveaux de financement de SAC seront finalisés.

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2017-2018	Nombre d'équivalents temps plein réels 2017-2018	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2017-2018
1518	1434	(84)

Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

Dépenses réelles

Tendances relatives aux dépenses du Ministère



Nota :

- Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
- Les décisions sur l'avenir des programmes temporarisés seront prises dans les prochains budgets et se refléteront dans les prochains budgets des dépenses.

Période de 2015-2016 à 2017-2018

Les dépenses réelles de RCAANC pour 2017-2018 se sont élevées à 8 029,4 millions de dollars, soit une augmentation nette d'environ 74,1 millions de dollars sur une période de trois ans par rapport à 2015-2016. Cette situation est attribuable en grande partie à ce qui suit :

- des investissements majeurs dans le cadre du budget de 2016 pour améliorer les conditions socioéconomiques des peuples et des collectivités autochtones dans les domaines de l'éducation, des services à l'enfance, des infrastructures, de la formation et d'autres programmes (+1 574,1 million de dollars);

- une augmentation des dépenses pour le règlement des revendications particulières (+1 268,7 million de dollars);
- une augmentation des dépenses pour le règlement des revendications spéciales et autres (+266,6 millions de dollars);
- le transfert des secteurs des programmes et partenariats en éducation et en développement social et des opérations régionales à SAC à compter du 30 novembre 2017 en vertu de décrets en conseil (-2 805,1 millions de dollars);
- une diminution des dépenses liées à la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens à mesure que le programme touche à sa fin; (-237,5 millions de dollars).

Période 2017-2018 à 2020-2021

Les dépenses devraient diminuer de 5 691,4 millions de dollars en 2020-2021, comparativement à 2017-2018, principalement en raison des facteurs suivants :

- le transfert des secteurs des programmes et partenariats en éducation et en développement social ainsi que des opérations régionales à SAC à compter du 30 novembre 2017 en vertu de décrets en conseil (-3 948,3 millions de dollars);
- la temporisation du financement pour le règlement des revendications particulières (-1 266,9 million de dollars);
- la temporisation du financement pour le règlement des revendications spéciales et autres (-238,7 millions de dollars);
- la diminution des dépenses liées à la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens à mesure que le programme se termine (-85,5 millions de dollars).

On cherchera également à renouveler les initiatives temporarisées dans un proche avenir, et les estimations futures en tiendront compte.

Budget des dépenses par crédit

Pour obtenir des renseignements sur les crédits organisationnels et/ou les dépenses législatives de RCAANC, veuillez consulter les [Comptes publics du Canada 2017](#)^{xvi} sur le site Web de Services publics et Approvisionnement Canada.

Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les services internes (en dollars)

Résultats stratégiques programmes et services internes	Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Autorisations totales pouvant être utilisées 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016
Résultat stratégique : Le gouvernement								
Gouvernance et institutions gouvernementales	413 808 860	413 808 860	Présentées sous les responsabilités principales ci-dessous	Présentées sous les responsabilités principales ci-dessous	305 462 440	305 462 440	448 123 980	422 158 084
Droits et intérêts des peuples autochtones ¹	1 035 735 011	1 035 735 011			1 684 014 236	1 561 299 599	566 517 198	176 996 399
Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités	873 311 740	873 311 740			1 159 119 192	1 146 409 565	852 598 746	1 058 167 714
Autres revendications ²	0	0			2 038 619	2 038 619	50 000 000	-
Résultat stratégique : Les gens								
Éducation ³	2 203 184 787	2 203 184 787	Présentées sous les responsabilités principales ci-dessous	Présentées sous les responsabilités principales ci-dessous	1 479 336 467	1 479 336 467	2 146 512 812	1 805 134 484
Développement social ³	1 876 199 107	1 876 199 107			1 205 249 408	1 205 249 408	1 880 636 118	1 767 363 171
Affaires individuelles des Premières Nations	28 961 879	28 961 879			36 183 226	35 411 958	32 933 548	29 564 330
Résolution des questions des pensionnats	196 289 577	196 289 577			195 414 052	82 449 008	168 268 485	316 813 828
Résultat stratégique : Les terres et l'économie								
Entrepreneuriat autochtone ⁴	47 280 254	47 280 254	Présentées sous les responsabilités principales ci-dessous	Présentées sous les responsabilités principales ci-dessous	47 850 801	47 745 484	47 172 438	40 562 630
Développement économique des communautés	373 226 056	373 226 056			421 550 875	395 809 015	280 792 274	293 179 002
Partenariats stratégiques	32 407 433	32 407 433			43 883 014	43 575 680	48 106 479	39 648 489
Infrastructure et capacité	2 223 946 873	2 223 946 873			992 051 029	992 024 005	1 893 671 648	1 294 213 707
Participation des Autochtones vivant en milieu urbain	29 582 303	29 582 303			15 626 786	15 626 786	49 414 504	50 336 798
Résultat stratégique : Le Nord								
Gouvernance et gens du Nord	176 213 122	176 213 122	Présentées sous les responsabilités principales ci-dessous	Présentées sous les responsabilités principales ci-dessous	197 812 103	181 866 689	157 628 707	147 466 620
Science et technologies du Nord	47 546 846	47 546 846			57 354 893	38 663 724	53 832 299	64 447 283
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord	264 322 708	264 322 708			278 503 245	211 087 345	169 918 169	180 587 234
Responsabilités principales								
Reconnaissance des droits et autodétermination ⁵	-	-	2 232 915 663	1 351 665 931	-	-	-	-
Développement communautaire et régional ⁵	-	-	646 610 036	613 112 173	-	-	-	-
Sous- total	9 822 016 556	9 822 016 556	2 879 525 699	1 964 778 104	8 121 450 386	7 744 055 792	8 846 127 405	7 686 639 773
Services internes	234 773 957	234 773 957	204 678 749	196 037 768	316 280 777	285 366 303	286 377 646	268 654 893
Total	10 056 790 513	10 056 790 513	3 084 204 448	2 160 815 872	8 437 731 163	8 029 422 095	9 132 505 051	7 955 294 666

¹ Auparavant intitulé Droits et intérêts des Autochtones dans l'Architecture des activités de programme de 2016-2017 de AANC.

² Créée en 2016-2017, aucune information sur les dépenses prévues n'est donc disponible.

³ Ce programme a été transféré à SAC en 2017-2018, conformément aux décrets (en vigueur le 30 novembre 2017).

⁴ Auparavant intitulé Entrepreneuriat autochtone dans l'ancienne architecture d'alignement des programmes d'AANC 2016-2017

⁵ Il s'agit d'une nouvelle responsabilité principale du cadre de résultats ministériel qui prend effet à compter de 2018-2019.

L'écart de 1 619,1 million de dollars entre les dépenses prévues (10 056,8 millions de dollars) et le total des autorisations disponibles pour utilisation (8 437,7 millions de dollars) en 2017-2018 reflète principalement les crédits présumés à SAC (-2 805,1 millions de dollars) conformément aux décrets en conseil. Cette réduction est compensée par le financement supplémentaire fourni au moyen du Budget supplémentaire des dépenses pour le programme des revendications particulières (+519,3 millions de dollars); le paiement de règlement final aux Cris d'Eeyou Istchee (+200,0 millions de dollars); l'Opération retour au foyer; les mesures de restauration par suite des inondations et le règlement des revendications à Interlake, au Manitoba (+174,7 millions de dollars); la négociation et la mise en œuvre d'ententes sur les revendications territoriales globales, les traités et l'autonomie gouvernementale (+93,3 millions de dollars); les règlements à l'amiable et les décisions judiciaires (+45,8 millions de dollars); les collectivités et organisations des Premières Nations chargées d'exécuter le Programme d'aide au revenu dans les réserves (budget de 2017) (+39,2 millions de dollars); la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuit et des Premières nations (poste horizontal) (budget de 2017) (+38,7 millions de dollars); les droits des Métis et les relations des Métis avec le gouvernement fédéral (+21,8 millions de dollars); l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation (+18,7 millions de dollars); et les discussions en table ronde sur la reconnaissance des droits et de l'autodétermination autochtones (+10,3 millions de dollars). Des fonds supplémentaires sont accordés au Ministère au cours de l'exercice pour les rajustements de la rémunération et les reports prospectifs des budgets de fonctionnement et d'immobilisations (+62,5 millions de dollars).

L'écart de 408,3 millions de dollars entre le total des fonds autorisés disponibles (8 437,7 millions de dollars) et les dépenses réelles (8 029,4 millions de dollars) en 2017-2018 reflète principalement le report de fonds à des exercices futurs, comme le règlement de revendications particulières (-115,6 millions de dollars), les paiements effectués dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant et le financement pour la mise en œuvre continue de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (-113,0 millions de dollars); le financement alloué à l'évaluation, à la gestion et à l'assainissement des sites contaminés fédéraux (-74,4 millions de dollars); la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique (-18,5 millions de dollars); Nutrition Nord Canada (-14,7 millions de dollars); l'infrastructure de gestion des déchets (-13,5 millions de dollars). Le financement de ces initiatives n'a pas été nécessaire en 2017-2018 et a été reporté, de manière à être disponible aux fins prévues.

Des détails supplémentaires par programme sont fournis à la section III et des détails par sous-programme sont fournis à la section IV.

Ressources humaines réelles

Sommaire des ressources humaines pour les programmes et les services internes (équivalents temps plein)

Résultats stratégiques, programmes et services internes	2015-2016 Réels	2016-2017 Réels	2017-2018 Prévus	2017-2018 Réels	2018-2019 Prévus	2019-2020 Prévus
Résultat stratégique : Le gouvernement						
Gouvernance et institutions gouvernementales	407	399	409	285	Présentés sous les responsabilités principales ci-dessous	Présentés sous les responsabilités principales ci-dessous
Droits et intérêts des peuples autochtones	364	376	254	397		
Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités	80	87	86	97		
Autres revendications	-	-	-	-		
Le gouvernement : sous-total	851	862	749	779		
Résultat stratégique : Les gens						
Éducation	272	292	300	212	Présentés sous les responsabilités principales ci-dessous	Présentés sous les responsabilités principales ci-dessous
Développement social	144	150	159	104		
Affaires individuelles des Premières Nations	238	258	259	265		
Résolution des questions des pensionnats	458	333	260	262		
Les gens : sous-total	1 112	1 033	978	843		
Résultat stratégique : Les terres et l'économie						
Entrepreneuriat autochtone	34	29	30	28	Présentés sous les responsabilités principales ci-dessous	Présentés sous les responsabilités principales ci-dessous
Développement économique des communautés	434	438	456	489		
Partenariats stratégiques	72	68	70	66		
Infrastructure et capacité	244	363	450	299		
Participation des Autochtones vivant en milieu urbain	13	13	13	10		
Les terres et l'économie : sous-total	797	911	1 019	892		
Résultat stratégique : Le nord						
Gouvernance et gens du Nord	65	83	88	83	Présentés sous les responsabilités principales ci-dessous	Présentés sous les responsabilités principales ci-dessous
Science et technologies du Nord	42	39	45	38		
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord	226	239	230	240		
Le Nord : sous-total	333	361	363	361		
Responsabilités principales						
Reconnaissance des droits et autodétermination ¹	-	-	-	-	1 021	923
Développement communautaire et régional ¹	-	-	-	-	856	847
Services internes	1 431	1 476	1 518	1 434	1 231	1 206
Total	4 524	4 643	4 627	4 309	3 108	2 976

¹ Il s'agit d'une nouvelle responsabilité principale du cadre ministériel des résultats qui prend effet à compter de 2018-2019.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et les dépenses législatives de RCAANC, consulter les [Comptes publics du Canada de 2017-2018](#)^{xvii}.

Dépenses et activités du gouvernement du Canada

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses de RCAANC avec les activités et dépenses du gouvernement du Canada sont accessibles dans [l'InfoBase du GC](#).

États financiers et faits saillants des états financiers

États financiers

Les états financiers [non audités] de RCAANC pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 se trouvent sur le [site Web du Ministère](#)^{xviii}.

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévus 2017-2018 ^a	Résultats réels 2017-2018 ^b	Résultats réels 2016-2017	Écart (résultats réels 2017-2018 moins résultats prévus 2017-2018)	Écart (résultats réels 2017-2018 moins résultats réels 2016-2017)
Total des charges	8 581 940 621	13 660 622 348	12 251 649 396	5 078 681 727	1 408 972 952
Total des revenus	4 001 113	3 620 773	4 185 257	(380 340)	(564 484)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	8 577 939 508	13 657 001 575	12 247 464 139	5 079 062 067	1 409 537 436

Les totaux peuvent ne pas correspondre aux états financiers en raison de l'arrondissement des chiffres.

^a Veuillez consulter l'état des résultats prospectifs sur le [site Web de RCAANC](#)^{xix}.

^b Les chiffres réels comprennent les résultats des programmes transférés à SAC du 1^{er} avril 2017 au 29 novembre 2017.

Dépenses par type

Les dépenses totales se sont élevées à 13 661 millions de dollars en 2017-2018, ce qui représente une augmentation de 12 % par rapport aux dépenses de 12 252 millions de dollars de l'année précédente. Une tranche de 3 936 millions de dollars des dépenses totales se rapporte aux résultats des programmes transférés à SAC le 30 novembre 2017. Les paiements de transfert, dont la majorité était destinée aux peuples autochtones et aux réclamations et litiges, s'élevaient à 6 453 millions de dollars (47 % des dépenses totales). Les autres dépenses d'exploitation importantes comprennent des réclamations et des litiges de 2 581 millions de dollars (19 %) et des salaires et avantages sociaux futurs totalisant 366 millions de dollars (3 %).

Revenus par type

Le total des revenus pour 2017-2018 s'est élevé à 3,6 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 14 % par rapport au total des revenus de l'année précédente, qui était de 4,2 millions de dollars. Les revenus disponibles gagnés pour la prestation de services financiers et administratifs représentent 2,4 millions de dollars (67 %). Les recettes disponibles provenant du produit de la vente des biens excédentaires de la Couronne, inclus dans les recettes diverses, représentent la plus grande partie des

1,3 million de dollars restants (36 %). Le total des revenus gagnés au nom du gouvernement s'est chiffré à 4,7 millions de dollars.

Changements importants

La variation des dépenses totales est en grande partie attribuable à une augmentation de 2 272 millions de dollars de la disposition sur les réclamations et litiges en raison de l'augmentation des montants estimatifs des règlements ainsi qu'à une augmentation de 1 221 million de dollars des paiements de transfert aux peuples et organisations autochtones. Cette augmentation a été légèrement compensée par le transfert de certains programmes à SAC, le 30 novembre 2017.

La variation du total des revenus est principalement attribuable à une diminution de 3 879 millions de dollars des revenus divers, contrebalancée par une augmentation de 3 494 millions de dollars des revenus gagnés au nom du gouvernement.

État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2018 (en dollars)

Information financière	2017-2018	2016-2017	Écart (2017-2018 moins 2016-2017)
Total des passifs nets	24 915 856 971	20 227 345 045	4 688 511 926
Total des actifs financiers nets	595 669 324	1 569 183 247	(973 513 923)
Dettes nettes du Ministère	24 320 187 647	18 658 161 798	5 662 025 849
Total des actifs non financiers	219 461 798	212 795 394	6 666 404
Situation financière nette du Ministère	(24 100 725 848)	(18 445 366 404)	(5 655 359 444)

Les totaux peuvent ne pas correspondre aux états financiers en raison de l'arrondissement des chiffres.

Passifs par type

Le passif net total s'élevait à 24 916 millions de dollars à la fin de 2017-2018, ce qui représente une augmentation de 4 689 millions de dollars (23 %) par rapport au passif net total de 20 277 millions de dollars de l'exercice précédent. La provision pour réclamations et litiges représente la plus grande partie du passif, soit 20 836 millions de dollars (84 %) du passif total. Les autres passifs importants comprennent des passifs environnementaux de 3 320 millions de dollars (13 %), des créanciers de 583 millions de dollars (2 %) et des passifs liés aux réclamations réglées de 142 millions de dollars (0,6 %).

Actifs financiers nets par type

À la fin de 2017-2018, le total des actifs financiers nets s'élevait à 596 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 974 millions de dollars (62 %) par rapport au total des actifs financiers nets de l'exercice précédent (1 569 million de dollars). De l'actif net total, l'actif à recevoir du Trésor représentait 578 millions de dollars (97 %) et les comptes débiteurs et avances, 17 millions de dollars (3 %).

Actifs non financiers par type

Le total des actifs non financiers s'élevait à 219 millions de dollars à la fin de 2017-2018, ce qui représente une augmentation de 6,7 millions de dollars (3 %) par rapport au total des actifs non financiers de l'exercice précédent (213 millions de dollars). Les immobilisations corporelles représentent 174 millions de dollars (79 %) du total des actifs non financiers, tandis que les terrains détenus pour le règlement de revendications futures représentent 44 millions de dollars (20 %).

Changements importants

La variation du passif total est principalement attribuable à une augmentation de 5 770 millions de dollars des passifs éventuels en raison de l'augmentation de la provision pour réclamations et litiges. Cette augmentation a été légèrement contrebalancée par une diminution de 754 millions de dollars des comptes en fiducie et de 43 millions de dollars des autres passifs découlant des transferts à SAC.

La variation du total des actifs financiers nets est attribuable à une diminution de 924 millions de dollars de l'actif du Trésor public et à une diminution de 50 millions de dollars des comptes débiteurs et des avances. Ces diminutions sont le résultat des transferts d'actifs et de passifs à SAC.

Renseignements supplémentaires

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre : l'honorable Carolyn Bennett et l'honorable Dominic LeBlanc

Portefeuille ministériel : ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Instruments habilitants : [Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, L.R.C. \(1985\), ch. I-6^{xx}](#)

Année de création : 1880

Autres : S.O.

Organisme de service spécial : Pétrolières et gazières des Premières Nations

Tribunaux et organismes administratifs :

- Commission de vérité et réconciliation liée aux pensionnats indiens
- Savoir polaire Canada

Organismes juridictionnels et consultatifs :

- Tribunal des revendications particulières Canada
- Conseil national de développement économique des Autochtones

Cadre de présentation de rapports

Les résultats stratégiques et l'architecture d'alignement des programmes de RCAANC pour 2017-2018 sont présentés ci-dessous.



Remarque: Les résultats de 2017-2018 et le récit complet ne seront reflétés que dans le Rapport de résultats ministériel du ministère concerné, conformément aux décrets en conseil qui ont créé SAC le 30 novembre 2017.

* Programmes pour lesquels tous les éléments sont entièrement fournis par SAC.

** Programmes pour lesquels des éléments ont été répartis entre RCAANC et SAC.

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Des renseignements sur les programmes de niveau inférieur sont accessibles dans [l'InfoBase du GC](#).

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent sont accessibles sur le [site Web de RCAANC](#).

- [Stratégie ministérielle de développement durable](#)
- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus](#)
- Initiatives horizontales :
 - [Initiative de partenariats stratégiques pour le développement économique des Autochtones](#)
 - [Convention de règlement relative aux pensionnats indiens — volet Soutien en santé](#)
 - [Nutrition Nord Canada](#)
- [Audits et évaluations internes](#)
- [Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes](#)
- [Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor](#)
- [Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État](#)
- [Frais](#)

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{xxi}. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, Tour Nord

Gatineau (Québec)

Adresse postale : Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Internet : <https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada>

Courriel : aadnc.webmestre-webmaster.aandc@canada.ca

Distribution des publications et demandes de renseignements statistiques et généraux

Téléphone (sans frais) : 1-800-567-9604

ATS (sans frais) : 1-866-553-0554

Courriel : aadnc.infopubs.aandc@canada.ca

Bibliothèque ministérielle

Téléphone : 819-997-0811

Courriel : aadnc.reference.aandc@canada.ca

Demandes provenant des médias — Communications

Téléphone : 819-953-1160

Courriel : aadnc.publicaffairsteam.aandc@canada.ca

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers ensembles de personnes (femmes, hommes ou autres). L'identité individuelle est déterminée par une multitude de facteurs en plus du sexe, par exemple la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuelle. D'où l'ajout du mot « plus », signifiant que l'analyse ne se limite pas au sexe (différences biologiques) ou au genre (la construction sociale du sexe), mais considère aussi les autres facteurs qui les recourent. Un processus d'ACS+ pourrait être, à titre d'exemple, le recours à des données ventilées selon le sexe, le genre et d'autres facteurs identitaires pour les analyses du rendement, et la détermination de toute répercussion du programme sur divers groupes de personnes dans l'optique de modifier les initiatives pour les rendre plus inclusives.

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

évaluation (evaluation)

Au sein du gouvernement du Canada, collecte et analyse systématiques et neutres de données probantes en vue d'évaluer le bien-fondé, le mérite ou la valeur. L'évaluation guide la prise de décisions, les améliorations, l'innovation et la reddition de comptes. Elle porte habituellement sur les programmes, les politiques et les priorités et examine des questions se rapportant à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience. Toutefois, selon les besoins de l'utilisateur, l'évaluation peut aussi examiner d'autres unités, thèmes et enjeux, notamment des solutions de rechange aux interventions existantes. L'évaluation utilise généralement des méthodes de recherche des sciences sociales.

expérimentation (experimentation)

Activités visant à étudier, mettre à l'essai et comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches pour savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et à étayer la prise de décision sur des éléments probants.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plans (plans)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priority)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2017-2018, les thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c'est-à-dire la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program) (s'applique aux ministères dont le rapport est fondé sur l'architecture d'alignement des programmes)

Groupe de ressources et d'activités connexes géré de manière à répondre à des besoins précis et à atteindre les résultats visés; ces ressources et activités sont traitées comme une unité budgétaire.

programme (Program) (s'applique aux ministères dont le rapport est fondé sur le cadre ministériel des résultats)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport d'un ministère recevant des crédits parlementaires qui présente les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (Program Inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

structure de gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Cadre global qui consiste en un répertoire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information sur la gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont décrits en fonction du lien hiérarchique qui les unit, ainsi que du ou des résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La structure de gestion, des ressources et des résultats est élaborée à partir de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- ⁱ Rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018 de Services aux Autochtones Canada, <https://www.sac-isc.gc.ca/prev-prev/fra/1538153575415/1538153630277>
- ⁱⁱ Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1518191643212/1518191661673>
- ⁱⁱⁱ Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Calls_to_Action_French.pdf
- ^{iv} Lettre de mandat de la ministre Bennett, <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-des-relations-couronne-autochtones-et-des-affaires-du-nord>
- ^v Lettre de mandat du ministre LeBlanc, <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-affaires-intergouvernementales-et-du-nord-et-du-commerce-interieur-28-aout-2018>
- ^{vi} Programmes de niveau inférieur de SAC, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1538154166265/1538154312961>
- ^{vii} Programmes de niveau inférieur de RCAANC, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1539040512866/1539040609457>
- ^{viii} InfoBase du GC, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#orgs/dept/129/infograph/>
- ^{ix} Donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1524494530110/1524494579700>
- ^x Conseil national de réconciliation, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1524234256810/1524234275434>
- ^{xi} Recours collectif concernant la rafle des années 1960, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1517425414802/1517425436379>
- ^{xii} Sous-programme 3.2.1 des services relatifs aux terres et au développement économique, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1539040512866/1539040609457>
- ^{xiii} Agence canadienne de développement économique du Nord, <https://www.cannor.gc.ca/fra/1351104567432/1351104589057>
- ^{xiv} Suivi des lettres de mandat, <https://www.canada.ca/fr/conseil-privé/campagnes/mandat-suivi-resultats-canadiens.html>
- ^{xv} Indspire, <http://indspire.ca/>
- ^{xvi} Comptes publics du Canada 2017, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- ^{xvii} Comptes publics du Canada 2017-18, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/2018/index-fra.html>
- ^{xviii} États financiers [non audités] de RCAANC pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1536851156555/1537974453913>
- ^{xix} Relations Couronnes-Autochtones et Affaires du Nord : États des résultats prospectifs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1519230087594/1519230155001>
- ^{xx} Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, L.R.C. (1985), ch. I-6, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-6/page-1.html>
- ^{xxi} Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.fin.gc.ca/taxexp-depfisc/2018/taxexp18-fra.asp>